

Rapport financier 2019

L'article L4312-8 du code général des collectivités prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière.

Une **analyse détaillée de la situation financière** de la Région vous est présentée en première partie. Elle est caractérisée par :

- une progression des dépenses de formation liée à la mise en œuvre du pacte régional d'investissement dans les compétences, d'une part, et, d'autre part, à la montée en puissance des dépenses sur le patrimoine bâti des lycées ; 2019 est aussi la dernière année d'exercice plein et entier de la compétence apprentissage par les Régions avant transfert aux branches professionnelles ;
- le respect pour la deuxième année consécutive du plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% du contrat financier avec l'Etat,
- en matière de recettes, la forte progression de la CVAE (+9%) en 2019 et la progression des recettes perçues dans le cadre du financement du pacte régional d'investissement dans les compétences
- un encours de dette qui atteint 1,2 milliards d'euros ;
- des indicateurs de solvabilité satisfaisants : une épargne nette de 264 M€ et une capacité de désendettement de 3,8 ans.

La deuxième partie du rapport financier 2019 est dédiée à la présentation des résultats comptables et à **l'approbation des comptes** de l'année écoulée. Ceux-ci montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2019, un résultat cumulé de 94,75 M€ représentant 22 jours de dépenses réelles. A ce résultat doit être ajouté le solde comptable de la dissolution du Syndicat Mixte de la Maison de la Bretagne à Paris. Sur le plan comptable, cette dissolution apporte un complément de résultat pour la Région de 85 335,54 €. Les écritures comptables de dissolution réalisées par le Comptable public en toute fin d'année 2019 n'ont pas pu être intégrées au budget 2019 de la Région. C'est pourquoi un écart de 85 335,54 € est constaté entre le résultat du compte administratif et celui du compte de gestion établi par le Payeur. Cet écart sera régularisé au budget supplémentaire 2020.

Une **analyse du bilan comptable** est également intégrée à ce rapport en troisième partie. Cette présentation pédagogique permet de donner une vision de l'actif et du passif de la collectivité.

Les quatrième et cinquième parties du rapport financier présentent le bilan de **gestion pluriannuelle** au 31 décembre 2019 et le compte rendu des **opérations d'emprunts et de gestion de la dette** de l'exercice 2019. Ces bilans vous sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations que vous m'avez accordées.

Enfin, dans le cadre de la démarche *Performance* engagée par la Région Bretagne depuis 2004, des **rapports d'analyse par programme** sont intégrés au rapport d'activité et de développement durable et présentés au même moment que le rapport financier. Ils permettent d'analyser l'exécution de chacune des politiques régionales au travers de données financières mais aussi d'éléments de contexte, d'activité et d'indicateurs de performance, dans une dynamique de développement durable.

A bien des égards, cette photographie de la situation financière de la Région servira de référence pour mesurer l'impact de la crise sanitaire que nous traversons actuellement sur nos équilibres financiers qui seront, à n'en pas douter, durablement bouleversés.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir :

- > **ARRETER le compte de gestion établi par Madame la Payeuse régionale ;**
- > **ADOPTER le compte administratif et constater la différence de résultat entre le compte administratif et le compte de gestion établit par Madame la Payeuse régionale ;**
- > **RECONNAITRE l'exactitude des restes à réaliser¹ tels que décrits dans la partie I-2 du cadre budgétaire et comptable ;**
- > **ARRETER le résultat (section de fonctionnement) à 86 114 338,86 € et le solde d'exécution de la section d'investissement à 8 639 998, 64 € ;**
- > **ME DONNER ACTE de la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2019 ;**
- > **ME DONNER ACTE de la présentation du compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette en 2019.**

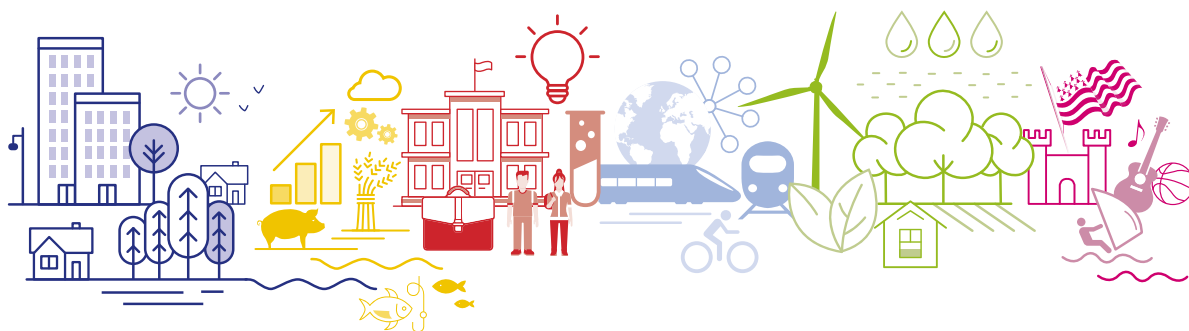
Le Président,



Loïc Chesnais-Girard

¹Conformément à la M71 et compte tenu de la gestion en AP/AE/CP, les restes à réaliser sont limités à la provision pour gestion de dette et de trésorerie.

RAPPORT FINANCIER 2019



Sommaire

	Pages
Introduction	5
Partie I : Evolution de la situation financière entre 2014 et 2019	7 à 28
Partie II : Constitution des résultats de l'exercice 2019 et bilan comptable	29 à 32
Partie III : Analyse synthétique du bilan comptable	33 à 36
Partie IV : Bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2019	37 à 40
Partie V : Compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2019	41 à 48

Introduction générale

L'article L4312-8 du code général des collectivités prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière.

Une **analyse** détaillée **de la situation financière** de la Région vous est présentée en première partie. Elle est caractérisée par :

- une progression des dépenses de formation liée à la mise en œuvre du pacte régional d'investissement dans les compétences, d'une part, et, d'autre part, à la montée en puissance des dépenses sur le patrimoine bâti des lycées ; 2019 est aussi la dernière année d'exercice plein et entier de la compétence apprentissage par les Régions avant transfert aux branches professionnelles ;
- le respect pour la deuxième année consécutive du plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% du contrat financier avec l'Etat,
- en matière de recettes, la forte progression de la CVAE (+9%) en 2019 et la progression des recettes perçues dans le cadre du financement du pacte régional d'investissement dans les compétences
- un encours de dette qui atteint 1,2 milliards d'euros ;
- des indicateurs de solvabilité satisfaisants : une épargne nette de 264 M€ et une capacité de désendettement de 3,8 ans.

La deuxième partie du rapport financier 2019 est dédiée à la présentation des résultats comptables et à l'**approbation des comptes** de l'année écoulée. Ceux-ci montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2019, un résultat cumulé de 94,75M€ représentant 22 jours de dépenses réelles. A ce résultat doit être ajouté le solde comptable de la dissolution du Syndicat Mixte de la Maison de la Bretagne à Paris. Sur le plan comptable, cette dissolution apporte un complément de résultat pour la Région de 85 335,54 €. Les écritures comptables de dissolution réalisées par le Comptable public en toute fin d'année 2019 n'ont pas pu être intégrées au budget 2019 de la Région. C'est pourquoi un écart de 85 335,54 € est constaté entre le résultat du compte administratif et celui du compte de gestion établi par le Payeur. Cet écart sera régularisé au budget supplémentaire 2020.

Une **analyse du bilan comptable** est également intégrée à ce rapport en troisième partie. Cette présentation pédagogique permet de donner une vision de l'actif et du passif de la collectivité.

Les quatrième et cinquième parties du rapport financier présentent le bilan de **gestion pluriannuelle** au 31 décembre 2019 et le compte rendu des **opérations d'emprunts et de gestion de la dette** de l'exercice 2019. Ces bilans vous sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations que vous m'avez accordées.

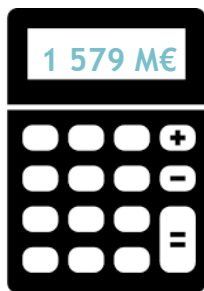
Enfin, dans le cadre de la démarche *Performance* engagée par la Région Bretagne depuis 2004, des **rapports d'analyse par programme** sont intégrés au rapport d'activité et de développement durable et présentés au même moment que le rapport financier. Ils permettent d'analyser l'exécution de chacune des politiques régionales au travers de données financières mais aussi d'éléments de contexte, d'activité et d'indicateurs de performance, dans une dynamique de développement durable.

A bien des égards, cette photographie de la situation financière de la Région servira de référence dans les années à venir pour mesurer l'impact de la crise sanitaire que nous traversons actuellement sur nos équilibres financiers qui seront, à n'en pas douter, durablement bouleversés.

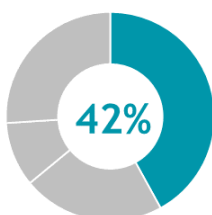
PARTIE 1

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ENTRE 2014 ET 2019

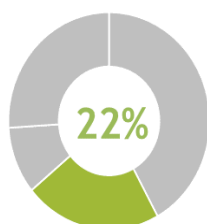
Le montant des dépenses
réalisées en 2019



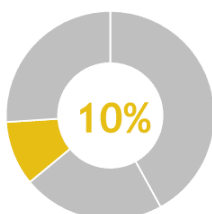
Formation



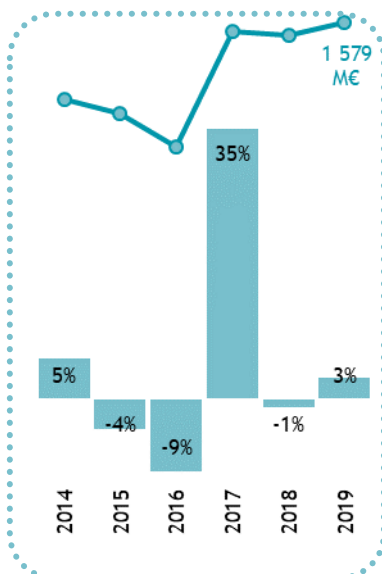
Mobilité



Economie



Evolution des dépenses



Synthèse du compte administratif 2019

Article L4313-1 du code général des collectivités

2019 : dernière année d'exercice de la compétence apprentissage par les Régions avant transfert aux branches professionnelles

Sur les 42% des dépenses consacrées à la formation initiale et professionnelle en 2019, près 6% ont été destinés à l'apprentissage.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel retire aux régions l'essentiel de leurs compétences en matière d'apprentissage pour les confier aux branches professionnelles à compter du 1^{er} janvier 2020.

En matière de formation professionnelle, l'année 2019 est marquée par la mise en œuvre du pacte régional d'investissement dans les compétences qui permettra de mobiliser 216M€ de dépenses supplémentaires d'ici 2022 pour l'accompagnement dans l'emploi des plus jeunes et des demandeurs d'emploi le moins qualifiés. De nouvelles gammes de formation professionnelle (PREPA et QUALIF) ainsi qu'une nouvelle aide financière aux stagiaires de formation professionnelle ont aussi été déployées en 2019.

S'agissant des lycées, la mise en application des plans d'actions issus du schéma directeur immobilier des lycées adopté fin en 2016 a conduit à une très forte progression des dépenses sur le patrimoine bâti des lycées.

Les dépenses dédiées à la mobilité représentent 22% du budget régional. 2019 est la deuxième année d'exercice des compétences transférées aux Régions par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Celles-ci représentent près de 10% du budget, les dépenses ferroviaires et routières couvrent quant à elles 12% du budget.

Le soutien à l'économie constitue le troisième poste budgétaire par ordre d'importance avec 10 % des dépenses. Dans ce domaine, l'année 2019 a été marquée les dotations au fonds de co-investissements Breizh Up et par le ralentissement des dépenses liées au projet de développement du port de Brest.

Des dépenses qui s'élèvent à près de 1,6 milliards d'euros en 2019

En 2019, 94% des dépenses prévues au budget ont été réalisées soit 1579 M€, elles progressent de +2,9% par rapport à 2018 (+1,7% hors fonds européens).

564M€, soit 36% des dépenses, ont été consacrés à l'investissement en 2019. Le taux de réalisation s'établit à 90% contre 88% en 2018.

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1015 M€ en 2019 et représentent 64% des dépenses régionales. Elles enregistrent une augmentation faciale de 3,5% en 2018 et de 1,3% hors fonds européens, conformément à la stratégie financière. Cette évolution intègre l'impact de la première année de mise en œuvre du pacte régional d'investissement dans les compétences.

Le respect des objectifs du contrat financier avec l'Etat

Le contrat financier régional signé en juin 2018 avec l'Etat fixe le niveau maximal d'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an.

Pour la deuxième année consécutive, le bilan du contrat établi par les représentants de l'Etat en région atteste de l'atteinte de l'objectif en 2019. Après prise en compte des différents retraitements, les dépenses régionales retenues au titre du contrat affichent en effet une évolution de -3,1% en 2019, après -1,4% en 2018, bien inférieure à la limite de 1,2% fixée par le contrat.

Des fluctuations sur les ressources

En matière de recettes, l'année 2019 est marquée par la forte progression de la CVAE (+9%) et des recettes importantes en faveur de la formation professionnelle pour le financement du pacte régional d'investissement dans les compétences. Les remboursements de l'Union européenne continuent de progresser en 2019 compte tenu de l'avancée de la programmation. 2019 est aussi la dernière année de perception de nombreuses recettes finançant l'apprentissage.

Une activité comptable intense

La mise en œuvre de la compétence transport scolaire et interurbain a induit une très forte hausse du nombre de mandats et de titres de recettes pour la facturation aux familles de leur participation aux frais de transport scolaire. Au total le nombre de mandats émis s'élève 46 451 en 2019 (+1,5%). Après une année record en 2018, le nombre de titres a été divisée par deux pour atteindre 7 682 en raison d'un recours élargi à la facturation par voie de rôle dans le domaine des transports scolaires. Le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public. En 2019, le délai de mandatement de l'ordonnateur s'est légèrement allongé avec 24,3 jours en moyenne, pour revenir à des niveaux conformes à 19,2 jours au 4^{ème} trimestre, un fois déployé et réussi, le projet de dématérialisation des pièces comptables et financières mis en œuvre début 2019.

Une situation financière toujours satisfaisante en dépit d'un endettement croissant

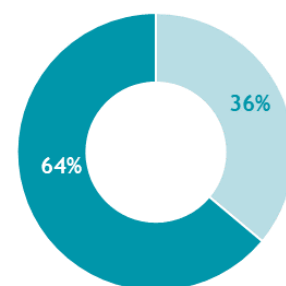
L'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement progresse de manière significative (+16%) en 2019. Elle s'élève à 264M€, ce qui correspond à un taux d'épargne nette de 21% en 2019. En 2018, avec un taux d'épargne de 18 %, la Bretagne se classait au troisième rang des Régions selon ce critère.

L'épargne nette a permis d'autofinancer plus de la moitié des dépenses d'investissement. Le besoin de financement résiduel a été assuré par 145M€ d'emprunt. Le fonds de roulement s'élève en fin d'exercice à 95M€ soit, l'équivalent de 22 jours de dépenses.

L'encours de la dette atteint 1203 M€. Les indicateurs de solvabilité sont satisfaisants. Ainsi, la capacité de désendettement qui mesure le temps nécessaire à une collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toute son épargne s'élève à 3,8 ans. A titre de comparaison, la capacité de désendettement moyenne des Régions était de 4,5 ans en 2018.

A fin 2019, la Région disposait donc d'une situation adaptée à la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissement, évalué à 3 milliards d'euros sur la période 2016-2021 et d'ores et déjà réalisé aux deux tiers.

■ Investissement
■ Fonctionnement

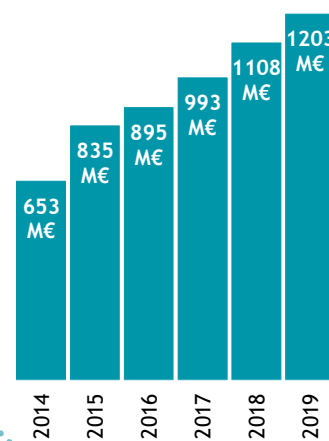


Taux de réalisation

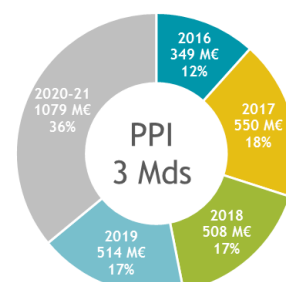


Epargne nette
264 M€

Evolution de la dette



Capacité de désendettement
3,8 ans



Avertissement méthodologique

L'appréciation de la situation financière de la Région repose sur les dépenses et recettes réelles figurant dans les comptes administratifs des années 2014 à 2019.

Les opérations relatives à la gestion active de la dette sont retirées du total des dépenses et des recettes. Bien qu'elles se neutralisent en dépenses et en recettes, elles provoqueraient un gonflement artificiel des comptes. Sont compris sous le terme gestion active de la dette : d'une part les remboursements anticipés de dette refinancés par emprunt et, d'autre part, les mouvements de dettes équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation de produits de gestion de dette et de trésorerie.

Les dépenses et recettes résultant d'avances remboursables multi collectivités sont, depuis 2016, conformément à la M71, enregistrées sur le compte 1687 « Autres dettes », destiné à l'enregistrement des dettes résultant d'un engagement de la collectivité à rembourser à un autre organisme public un emprunt contracté par ce dernier pour réaliser une opération en qualité de mandataire. Ces dépenses et recettes sont reclassées en compte 13 « subventions » pour ne pas perturber l'analyse de la dette bancaire et obligataire de la Région.

Sont également exclus de l'analyse les résultats, excédents ou déficits, des exercices antérieurs.

Les produits de cessions, enregistrés comptablement en produits exceptionnels de la section de fonctionnement et basculés par une opération d'ordre en section d'investissement, sont reclassés en recettes de la section d'investissement.

L'Union Européenne a choisi de confier aux États membres la gestion des Fonds européens structurels et d'investissement. A partir de 2003, la Région Bretagne s'est vu déléguée par l'Etat la gestion d'une partie des crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). En contrepartie des dépenses réalisées, la Région a bénéficié d'une subvention globale assurant la neutralité financière du dispositif.

Pour la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens pour la période 2014-2020, la Région prend le relais de l'Etat en tant qu'autorité de gestion. La Loi « MAPTAM » de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a en effet transféré la compétence de la gestion des fonds européens aux régions. La Région Bretagne devient ainsi autorité de gestion du FEADER, du FEDER, d'un tiers du FSE et dispose d'une enveloppe régionale du FEAMP qu'elle gère en tant qu'organisme intermédiaire. L'Etat reste, pour sa part, autorité de gestion du FEAMP et du programme national du FSE. Chaque programme comprend une enveloppe dédiée à l'assistance technique pour accompagner les autorités de gestion dans la mise en œuvre et le suivi des programmes, notamment en matière de communication et d'évaluation. En contrepartie des dépenses réalisées, la Région perçoit des recettes destinées à assurer la neutralité financière de ces dispositifs.

La prise en charge de ces fonds perturbe fortement l'analyse en raison des décalages entre les dépenses réalisées et la perception des recettes correspondantes. Cet écart doit être systématiquement neutralisé dans le raisonnement et dans la lecture des soldes intermédiaires de gestion.

Suivant les recommandations de la Cour des Comptes dans sa communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale relative au « *Bilan du transfert aux régions de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI)* » d'avril 2019 (page 70), le tableau distingue les informations relatives aux différentes périodes de programmation.

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019
- Dépenses du FGCE	12 578 004	19 561 850	20 513 960	26 673 064	87 450 632	107 437 466
<i>ancienne programmation</i>	12 578 004	14 171 721	6 222 812	129 242	0	0
<i>nouvelle programmation</i>	0	5 390 129	14 291 147	26 543 822	87 450 632	107 437 466
Dépenses de fonctionnement	4 414 697	10 032 547	6 804 047	8 882 760	34 957 212	57 145 085
<i>ancienne programmation</i>	4 414 697	5 760 797	1 578 820	129 242	0	0
<i>nouvelle programmation</i>	0	4 271 750	5 225 227	8 753 517	34 957 212	57 145 085
Dépenses d'investissement	8 163 307	9 529 303	13 709 912	17 790 304	52 493 420	50 292 381
<i>ancienne programmation</i>	8 163 307	8 410 924	4 643 992	0	0	0
<i>nouvelle programmation</i>	0	1 118 379	9 065 920	17 790 304	52 493 420	50 292 381
+ Recettes du FGCE	20 557 227	18 129 829	15 047 250	29 209 546	98 128 762	108 947 257
<i>ancienne programmation</i>	20 557 227	12 739 700	4 844 398	3 748 099	0	861 068
<i>nouvelle programmation</i>	0	5 390 129	10 110 762	25 461 447	98 128 762	108 086 189
Recettes de fonctionnement	9 181 445	7 846 389	6 919 359	11 671 846	34 731 076	56 992 341
<i>ancienne programmation</i>	9 181 445	3 574 638	3 268 657	1 780 682	0	334 439
<i>nouvelle programmation</i>	0	4 271 750	3 558 612	9 891 163	34 731 076	56 657 902
Recettes d'investissement	11 375 782	10 283 441	8 127 891	17 537 700	63 397 686	51 954 916
<i>ancienne programmation</i>	11 375 782	9 165 062	1 575 741	1 967 416	0	526 629
<i>nouvelle programmation</i>	0	1 118 379	6 552 150	15 570 284	63 397 686	51 428 287
= Solde du fonds de gestion des crédits europé	7 979 223	-1 432 021	-5 466 709	2 536 482	10 678 130	1 509 791
<i>ancienne programmation</i>	7 979 223	-1 432 021	-1 378 414	3 618 856	0	861 068
<i>nouvelle programmation</i>	0	0	-4 180 385	-1 082 375	10 678 130	648 723
Solde en fonctionnement	4 766 747	-2 186 159	115 312	2 789 086	-226 136	-152 744
<i>ancienne programmation</i>	4 766 747	-2 186 159	1 689 837	1 651 440	0	334 439
<i>nouvelle programmation</i>	0	0	-1 666 615	1 137 646	-226 136	-487 183
Solde en investissement	3 212 476	754 138	-5 582 021	-252 604	10 904 266	1 662 535
<i>ancienne programmation</i>	3 212 476	754 138	-3 068 252	1 967 416	0	526 629
<i>nouvelle programmation</i>	0	0	-2 513 770	-2 220 021	10 904 266	1 135 906

I. Les dépenses

I.1. L'évolution des dépenses en 2019

Après la forte croissance enregistrée en 2017 lié aux transferts de compétences prévus par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à un pic d'investissement, les dépenses régionales enregistrent en 2019 une augmentation de 2,9% après une diminution de 1,1% en 2018. En neutralisant l'impact budgétaire des fonds européens, l'évolution des dépenses en 2019 est de 1,7%, soit +24,7M€, répartis également entre investissement et fonctionnement.

Dépenses réelles

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy.	Δ 2019/18
Dépenses réelles de fonctionnement	745 108 055	748 025 374	746 419 534	952 567 527	981 035 198	1 015 212 638		34,2 M€
Variation annuelle	0,9%	0,4%	-0,2%	27,6%	3,0%	3,5%	6,4%	
Dépenses réelles d'investissement	569 201 493	515 775 121	399 226 532	598 764 609	553 692 736	564 169 979		10,5 M€
Variation annuelle	11,8%	-9,4%	-22,6%	50,0%	-7,5%	1,9%	-0,2%	
Dépenses réelles totales	1 314 309 548	1 263 800 495	1 145 646 065	1 551 332 137	1 534 727 934	1 579 382 617		44,7 M€
Variation annuelle	5,4%	-3,8%	-9,3%	35,4%	-1,1%	2,9%	3,7%	

Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, avec Fonds de gestion des crédits européens

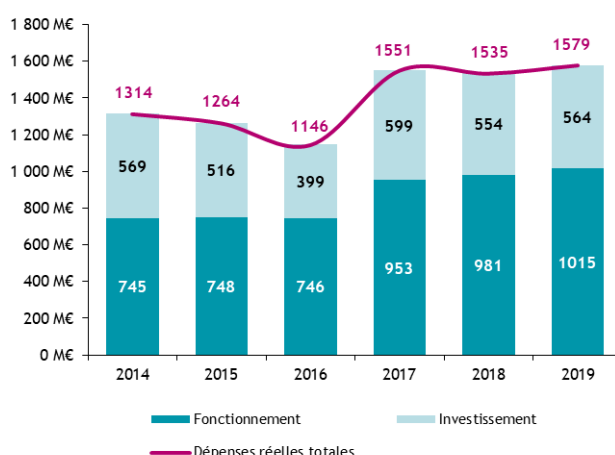
Dépenses réelles hors Fonds de gestion des crédits européens

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy.	Δ 2019/18
Dépenses réelles de fonctionnement hors FGCI	740 693 357	737 992 827	739 615 486	943 684 768	946 077 986	958 067 553		12,0 M€
Variation annuelle	1,1%	-0,4%	0,2%	27,6%	0,3%	1,3%	5,3%	
Dépenses réelles d'investissement hors FGCE	561 038 186	506 245 818	385 516 619	580 974 305	501 199 316	513 877 597		12,7 M€
Variation annuelle	13,5%	-9,8%	-23,8%	50,7%	-13,7%	2,5%	-1,7%	
Dépenses réelles totales	1 301 731 543	1 244 238 645	1 125 132 106	1 524 659 073	1 447 277 302	1 471 945 151		24,7 M€
Variation annuelle	6,1%	-4,4%	-9,6%	35,5%	-5,1%	1,7%	2,5%	

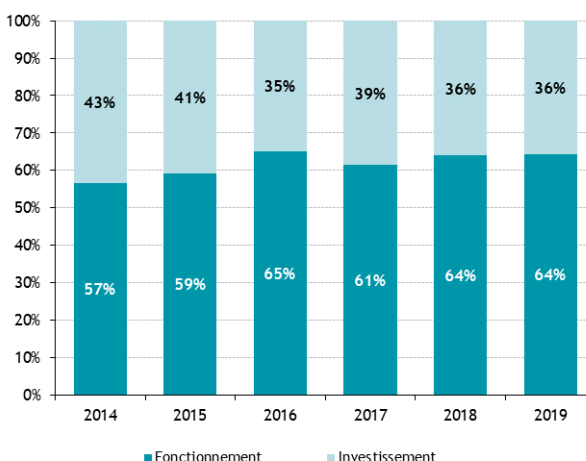
Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens

Les dépenses d'investissement se maintiennent à un niveau élevé, 564 M€, en 2019. Le recul enregistré sur les travaux portuaires à Brest et dans le domaine des transports, compte tenu de moindre dépenses d'acquisition de rames TER ou d'une participation au financement du métro de Rennes en baisse, est compensé par des dépenses significatives dans d'autres secteurs. Les dépenses sur le patrimoine bâti des lycées sont en forte progression en 2019, elles représentent ainsi près d'un quart des dépenses réalisées en 2019. De même, les dépenses en faveur des centres de formation des apprentis se sont accélérées en 2019. Sont également à noter, le premier versement à Mégalis de la participation de la Région à la Phase 2 de « Bretagne très haut débit » et les dotations au fonds de co-investissement Breizh Up. Des évolutions significatives sont également à signaler en matière de recherche et d'enseignement supérieur et dépenses immobilières pour les services régionaux.

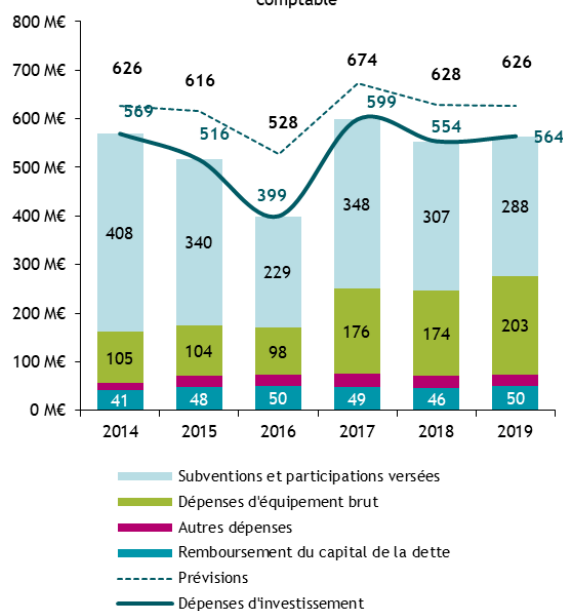
Dépenses réelles totales
en millions d'euros



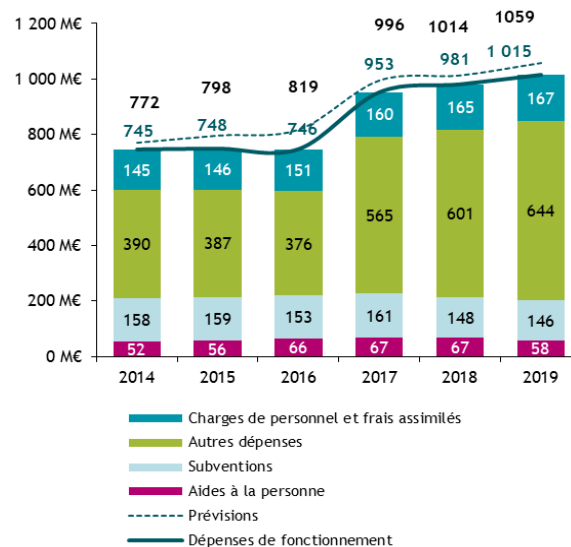
Structure des dépenses réelles



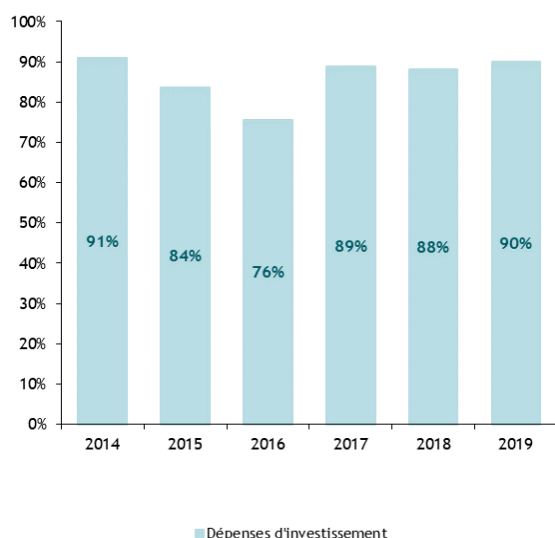
Evolution des dépenses d'investissement par nature comptable



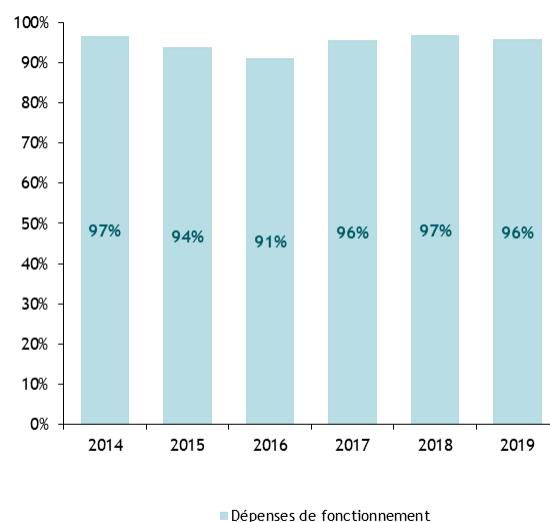
Evolution des dépenses de fonctionnement par nature comptable



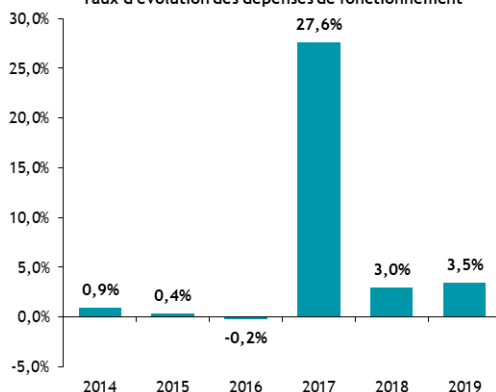
Taux de réalisation des dépenses d'investissement



Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement



Taux d'évolution des dépenses de fonctionnement



En fonctionnement les dépenses enregistrent une hausse de 3,5% et de 1,3% hors fonds européens.

Depuis 2018, la Région s'est engagée par la signature d'un contrat financier avec l'Etat à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an. La loi de programmation des finances publiques a en effet fixé pour les années 2018 à 2022, un objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités par rapport à une base 2017 de 1,2 % par an, exprimée en valeur et à périmètre constant. Les collectivités les plus importantes en termes de budget sont ainsi tenues de respecter cet objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement au risque de se voir exposer à une ponction de leurs recettes d'un montant proportionnel à celui du dépassement.

La Région a su négocier un certain nombre d'effets de périmètre devant être retraités de la base d'application du taux d'évolution plafond de 1,2% :

- L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement au titre des versements des fonds européens qui transitent par la Région tels que constatés dans les comptes de subventions correspondants ;
- L'impact en année pleine (2018) des transferts de compétences issus de la loi NOTRe ;
- Le renforcement de l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne hors TER

- Les dépenses induites par le Pacte régional d'investissement dans les
- La prise en charge de certaines missions des DRONISEP,

Le bilan de la deuxième année d'application du contrat établi par les représentants de l'Etat en région au printemps atteste de l'atteinte de l'objectif en 2019 pour la deuxième année consécutive. En effet, après prise en compte des différents retraitements, les dépenses régionales retenues au titre du contrat s'élèvent à 878M€, soit une évolution de -3,1% par rapport à 2018, en phase avec la stratégie financière de la Région telle qu'indiquée dans les orientations budgétaires.

I.2. Des dépenses consacrées aux deux tiers à la formation et aux mobilités

Répartition des dépenses avec masse salariale ventilée par mission



En 2019, 42% du budget régional, soit 662M€, a été consacré à la formation (Mission 3). Cette part est de 35% du budget régional, soit 554M€, si l'on exclut les charges de personnel nécessaires à l'exercice de cette compétence. Elle s'est largement renforcée en 2019 avec, d'une part, les crédits du pacte régional d'investissement dans les compétences et avec l'intensification des dépenses en faveur des lycées, d'autre part.

Les crédits consacrés à la mobilité (Mission 4) se sont élevés à 340M€ en 2019 et représentent 22% des dépenses régionales.

Le soutien à l'économie (Mission 2) constitue le troisième poste budgétaire par ordre d'importance avec 10% des dépenses.

Le budget alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire (Mission 6) représente quant à lui 5% des dépenses régionales, soit 78M€.

Les dépenses destinées à l'aménagement (Mission 1) et l'écologie (Mission 5) s'élèvent respectivement à 55M€ et 18M€, charges de personnel comprises.

Répartition des dépenses par mission



- Mission 1 – Aménagement | 52M€ | +52,1% en 2019 | 3% des dépenses | taux de réalisation 99% en investissement et 99% en fonctionnement

La forte progression des réalisations enregistrée en 2019 s'explique essentiellement par le démarrage de la phase 2 de développement des infrastructures numériques dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit à hauteur de 17,5 M€ par an sur la période 2019 – 2023 (programme 103).

- Mission 2 – Économie | 145M€ | -23,1% en 2019 | 9% des dépenses | taux de réalisation 84% en investissement et 91% en fonctionnement

Après une année 2018 marquée les premières prises de participations de la Région dans des sociétés commerciales Yer Breizh et D'Aucy, programme 204, et par le déblocage des dossiers FEAMP, programme 208, les dépenses sur la mission économie sont en repli en 2019 sur la quasi-totalité des programmes excepté le 203 sur lequel sont enregistrées les différentes dotations au fonds de co-investissements Breizh Up. Les dépenses sont également en retrait sur le programme 209, du fait de la suspension provisoire des travaux portuaires à Brest dans l'attente de la réparation du quai.

- Mission 3 – Formation | 554M€ | +15,1% en 2019 | 35% des dépenses | taux de réalisation 96% en investissement et 96% en fonctionnement

Les dépenses de formation sont en hausse de +15,1% en 2019.

En matière de formation professionnelle, les plans destinés à accroître les efforts de formation au profit des demandeurs d'emploi se succèdent. Après le plan breton de mobilisation pour l'emploi, déclinaison régionale du plan national « 500 000 formations » en 2017, la convention d'amorçage du plan d'investissement dans les compétences en 2018, l'année 2019 est marquée par la mise en œuvre du pacte régional d'investissement dans les compétences qui permettra de mobiliser 216M€ de dépenses supplémentaires d'ici 2022 pour l'accompagnement dans l'emploi des plus jeunes et des demandeurs d'emploi le moins qualifiés.

S'agissant des crédits destinés à l'amélioration du cadre bâti des lycées (programme 303), ils ont presque doublé entre 2018 et 2019 pour atteindre 130M€. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre des plans d'action qui découlent du schéma directeur immobilier des lycées adopté fin en 2016. Les dépenses d'investissement destinées aux établissements d'enseignement privés sous contrat enregistrent elles aussi une hausse en 2019.

Les crédits destinés à l'enseignement supérieur et la recherche sont également en hausse significative de près de 7 M€ en 2019. Cette évolution s'explique par un effort de rattrapage après deux années de baisse des réalisations et aussi par la participation de la région au transfert de l'IFREMER à Brest pour 1,3 M€, notamment.

En ce qui concerne l'apprentissage, la Région a accru son soutien aux CFA en investissement en 2019 avant que la réforme attendue en 2020 ne la prive des ressources nécessaires pour le faire. Les primes aux employeurs d'apprentis n'ont été versées que pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, les suivantes ont été pris en charge par les branches professionnelles qui se substituent à la Région pour l'exercice de cette compétence.

- Mission 4 – Mobilités | 335M€ | -12,8% en 2019 | 21% des dépenses | taux de réalisation 84% en investissement et 98% en fonctionnement

2019 constitue la deuxième année d'exercice des compétences transports scolaire interurbain et maritime transférés par la loi NOTRe. Les dépenses liées à l'exercice de ces nouvelles compétences se sont élevées à près 148M€, dont l'essentiel en fonctionnement. Sur le périmètre historique, les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement la convention TER avec la SNCF renouvelée fin 2019 pour 10 ans.

En investissement, les dépenses sont en baisse en 2019 en raison de la diminution des appels de fonds pour le financement de la ligne b du métro rennais (15M€ contre 35M€ en 2018), de l'achèvement progressif des acquisitions des rames TER, des travaux dans les gares et du financement de la ligne ferroviaires Brest - Quimper. Les dépenses d'infrastructures routières (RN164) sont en revanche en hausse.

S'agissant des aéroports, l'année 2018 est marquée par les premières dépenses pour le resurfacement des pistes de l'aéroport de Rennes et par la mise en œuvre d'une OSP (obligation de service public) pour assurer la liaison aérienne entre les aéroports de Quimper et de Paris – Orly.

- Mission 5 – Ecologie | 16 M€ | +8,1% en 2019 | 1% des dépenses | taux de réalisation 74% en investissement et 98% en fonctionnement

Après une année 2018 marquée par un faible niveau de consommation des crédits de paiement en investissement compte tenu des aléas sur le calendrier des opérations liées aux énergies marines et des inconnues sur la mobilisation potentielle des crédits inscrits au titre des Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), les dépenses se normalisent en 2019

- Mission 6 – Rayonnement | 63 M€ | +2,4% en 2019 | 4% des dépenses | taux de réalisation 84% en investissement et 98% en fonctionnement

Les dépenses sont en hausse principalement sur le programme 605, en investissement.

- Mission 7 – fonds européens | 108 M€ | +23,8% en 2019 | 7% des dépenses | taux de réalisation 75% en investissement et 84% en fonctionnement

Le Programme de Développement Rural FEADER continue de croître à un rythme soutenu avec 21,5M€ de crédits supplémentaires en 2019 versés aux bénéficiaires. S'agissant du FEAMP, après le retard accumulé ces dernières années, les paiements honorés sont en hausse de près de 7 M€.

En 2019, les dépenses se sont élevées au global à 58 M€ en fonctionnement et 50 M€ en investissement. En contrepartie 109 M€ de recettes ont été perçues en 2019. La prise en charge de ces fonds perturbe l'analyse des comptes en raison des décalages entre les dépenses réalisées et la perception des recettes correspondantes. Cet écart doit être systématiquement neutralisé dans le raisonnement et dans la lecture des soldes intermédiaires de gestion.

- Mission 8 – Autres dépenses | 305 M€ | +8,6% en 2019 | 19% des dépenses | taux de réalisation 86% en investissement et 95% en fonctionnement

Les autres dépenses regroupent les dépenses non ventilées, les mouvements financiers divers, les charges exceptionnelles et financières, l'annuité de la dette (61M€, +7,7% en 2019, représentant 4% des dépenses) et les dépenses de personnel.

- Les dépenses non ventilées et mouvements financiers divers | 78 M€ | +29,6% en 2019 | 5% des dépenses

Les dépenses non ventilées et mouvements financiers divers augmentent sensiblement en 2019.

Cette évolution s'explique par l'accroissement de l'immobilier tertiaire avec la poursuite des paiements liés à l'acquisition du nouveau site rennais d'Atalante pour l'implantation d'un nouvel immeuble pour une partie des services du siège, l'achat du nouveau site de la Région à Saint-Brieuc et l'installation de l'incubateur à Patton notamment. Les charges logistiques afférentes à la territorialisation des services sont également en progression.

Les mouvements financiers divers affichent aussi une hausse en 2019 du fait de la constitution d'une provision pour risque à hauteur de 5 M€ en prévision de la clôture de la concession réparation navale à Brest.

- Les charges de personnel (compte 012) | 167 M€ | +1,3% en 2019 | 11% des dépenses

Les charges de personnel s'élèvent à 167 M€ en 2019, soit 11% des dépenses totales et 17,6% des charges de fonctionnement courant. Elles progressent de 1,3% en 2019.

Cette évolution n'est pas liée à l'évolution des effectifs qui se stabilisent en 2019. Les ajustements de l'organisation se poursuivent pour assurer le déploiement de la maintenance immobilière et informatique dans les lycées et renforcer les équipes pour le traitement des dossiers FEADER l'animation des politiques sectorielles (cinéma, et développement touristique), et la gestion des certificats d'économie d'énergie.

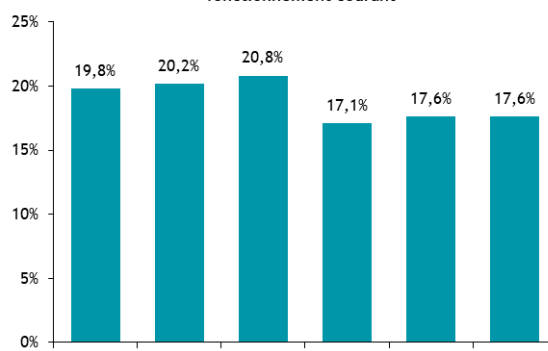
Trois autres facteurs expliquent l'évolution des charges de personnel : l'effet carrière, les mesures salariales générales de majoration du point d'indice qui sert de base à la rémunération du personnel de la fonction publique et certaines mesures catégorielles statutaires ou indemnitaires à caractère national.

L'effet carrière, ou « glissement vieillesse technicité », retrace l'incidence sur la masse salariale des avancements et promotions dont bénéficient les agents au long de leur carrière. Cet effet est d'autant plus marqué que l'âge du personnel en place est élevé. Son coût est évalué à 2M€ en 2019.

Le point d'indice de la fonction publique, gelé depuis le 1^{er} juillet 2010 a fait l'objet depuis de deux revalorisation successives de 0,6% le 1^{er} juillet 2016 puis le 1^{er} février 2017. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré a ainsi été portée à 5 623,23 euros à compter du 1^{er} février 2017 et n'a pas connu d'autre évolution depuis.

En matière réglementaire, les mesures envisagées dans le cadre du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et initialement prévues pour 2018 ont été reportées et absorbées en 2019.

Part des frais de personnel dans les charges de fonctionnement courant



en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy.	Δ 2019/18
+ Personnel administratif	47 129 263	47 538 187	51 102 610	55 324 988	57 903 906	59 284 530		1,4 M€
Variation annuelle	5,2%	0,9%	7,5%	8,3%	4,7%	2,4%	4,7%	
+ Personnel des lycées	86 327 530	87 887 895	89 343 173	91 863 651	91 001 232	90 770 690		-0,2 M€
Variation annuelle	3,2%	1,8%	1,7%	2,8%	-0,9%	-0,3%	1,0%	
+ Personnel des ports, VN et transports	10 068 726	9 686 401	9 887 385	11 285 292	14 835 861	15 713 193		0,9 M€
Variation annuelle	-1,9%	-3,8%	2,1%	14,1%	31,5%	5,9%	9,3%	
+ Personnel de l'inventaire	1 172 594	1 167 989	1 080 721	1 131 839	1 033 690	1 144 332		0,1 M€
Variation annuelle	3,5%	-0,4%	-7,5%	4,7%	-8,7%	10,7%	-0,5%	
= Charges de personnel et frais assimilés *	144 698 114	146 280 472	151 413 889	159 605 769	164 774 688	166 912 745		2,1 M€
Variation annuelle	3,4%	1,1%	3,5%	5,4%	3,2%	1,3%	2,9%	

* compte par nature 012

Les dépenses 2019 par programme sont présentées dans les rapports d'analyse par programme du rapport d'activité et de développement durable.

II. Les recettes

II.1. Les recettes de fonctionnement

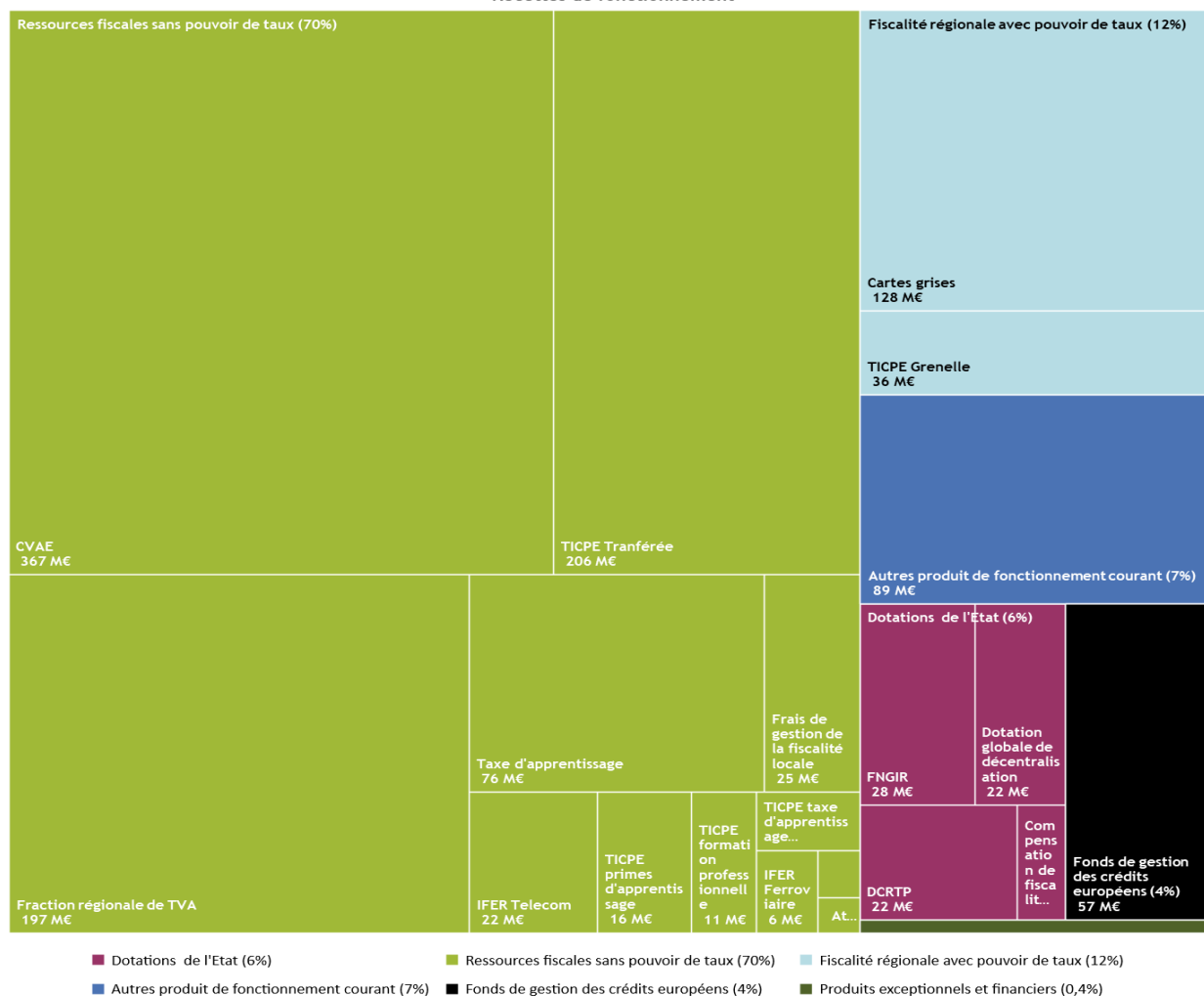
Les recettes de fonctionnement (1329 M€) sont constituées des produits de fonctionnement courant (1267 M€), des produits exceptionnels et financiers (5,5 M€) et des recettes du fonds de gestion des crédits européens (57 M€).

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy.	Δ 2019/18
+ Dotations de l'Etat	363 175 813	312 092 760	290 237 058	266 135 619	80 259 243	77 725 704		-2,5 M€
Variation annuelle	-12,4%	-14,1%	-7,0%	-8,3%	-69,8%	-3,2%	-26,5%	
+ Ressources fiscales sans pouvoir de taux	413 090 439	469 585 267	484 635 333	700 358 087	895 700 635	936 460 176		40,8 M€
Variation annuelle	10,4%	13,7%	3,2%	44,5%	27,9%	4,6%	17,8%	
+ Fiscalité régionale avec pouvoir de taux	174 653 040	167 908 500	187 126 177	167 537 209	152 138 715	163 659 334		11,5 M€
Variation annuelle	-1,3%	-3,9%	11,4%	-10,5%	-9,2%	7,6%	-1,3%	
+ Autres produit de fonctionnement courant	44 235 536	32 632 067	54 578 784	100 399 606	82 021 405	88 979 140		7,0 M€
Variation annuelle	-31,7%	-26,2%	67,3%	84,0%	-18,3%	8,5%	15,0%	
= Produits de fonctionnement courant	995 154 829	982 218 594	1 016 577 352	1 234 430 521	1 210 119 997	1 266 824 354		56,7 M€
Variation annuelle	-3,4%	-1,3%	3,5%	21,4%	-2,0%	4,7%	4,9%	
+ Produits exceptionnels et financiers	3 245 643	3 613 395	2 302 953	5 562 584	5 498 259	5 537 067		0,0 M€
Variation annuelle	95,5%	11,3%	-36,3%	141,5%	-1,2%	0,7%	11,3%	
+ Recettes du FGCE	9 181 445	7 846 389	6 919 359	11 671 846	34 731 076	56 992 341		22,3 M€
Variation annuelle	24,1%	-14,5%	-11,8%	68,7%	197,6%	64,1%	44,1%	
= Recettes Reelles de fonctionnement	1 007 581 916	993 678 378	1 025 799 664	1 251 664 950	1 250 349 332	1 329 353 762		79,0 M€
Variation annuelle	-3,1%	-1,4%	3,2%	22,0%	-0,1%	6,3%	5,7%	

Après une augmentation importante en 2017 sous l'effet, principalement, de l'augmentation de 25% à 50% de la fraction de CVAE perçue par la Région, et une stabilisation en 2018 (-0,1%) les recettes de fonctionnement augmentent sensiblement en 2019 (+6,3%).

Cette dynamique est portée principalement par les recettes du FGCE (+22M€) ainsi que par la CVAE (+31M€) qui affiche sa plus forte progression (+9,27%) depuis son instauration en 2012.

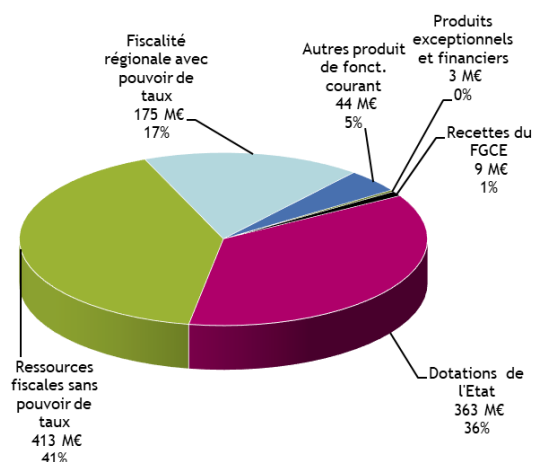
Recettes de fonctionnement



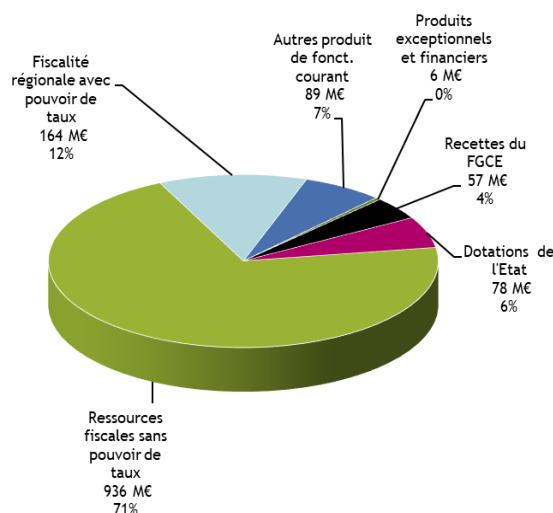
En ce qui concerne la structure des produits de fonctionnement courant, après la période 2014-2018, l'année 2019 confirme les tendances observées précédemment, sans bouleverser les équilibres constatés en 2018.

Ainsi la part des ressources de nature fiscale sur lesquelles la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux se stabilise à 71% (72% en 2018 et contre 41% en 2014) ainsi que la part des dotations de l'Etat (6% des recettes de fonctionnement en 2019 comme en 2018 contre 36% en 2014). La forte contraction des dotations résulte de la participation de la collectivité à l'effort de rétablissement des comptes publics entre 2014 et 2017 (-24M€ en 2017) ainsi que du remplacement de la DGF par une fraction des recettes de TVA de l'Etat en 2018. Portée par l'augmentation des recettes de cartes grises enregistrées en 2019 (+12M€), la fiscalité régionale avec pouvoir de taux représente quant à elle 12 % des produits de fonctionnement courant en 2019 (10% en 2018).

Structure des produits de fonctionnement courant en 2014



Structure des produits de fonctionnement courant en 2019



II.1.1. Les Dotations de l'État

Avec la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement des régions à partir de 2018, les Dotations de l'État sont désormais constituées de la Dotation Globale de Décentralisation et des compensations d'exonérations de fiscalité directe. Cette catégorie intègre également depuis 2011 les compensations instituées dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe : la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources des Régions (FNGIR). Les Régions ont aussi perçu jusqu'en 2013 une dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (DDRFPa).

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy.	Δ 2019/18
+ Dotations de l'Etat	363 175 813	312 092 760	290 237 058	266 135 619	80 259 243	77 725 704		-2,5 M€
<i>Variation annuelle</i>	-12,4%	-14,1%	-7,0%	-8,3%	-69,8%	-3,2%	-26,5%	
Dotation Globale de Fonctionnement	247 124 828	224 574 970	204 270 417	184 617 656	0	0	-9,3%	0,0 M€
DGF forfaitaire	229 696 466	208 889 444	188 584 891	168 932 130	0	0	-9,7%	0,0 M€
DGF péréquation	17 428 362	15 685 526	15 685 526	15 685 526	0	0	-3,5%	
Dotation globale de décentralisation	21 929 812	21 912 707	21 912 785	21 087 806	21 896 088	21 888 532	0,0%	-0,0 M€
Dotation de décentralisation relative à la FPA	29 135 517	1 338 000						
Compensation de fiscalité directe	9 802 492	9 083 919	8 870 692	7 987 061	7 477 882	6 634 225	-7,5%	-0,8 M€
DCRTP	27 574 752	27 574 752	27 574 752	24 834 684	23 276 861	21 594 535	-4,8%	-1,7 M€
FNGIR	27 608 412	27 608 412	27 608 412	27 608 412	27 608 412	27 608 412	0,0%	0,0 M€

Le montant des dotations poursuit sa baisse du fait des minoration qui continuent d'être appliquées annuellement sur les dotations considérées par l'Etat comme des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités. Pour les régions, cela concerne les compensations de fiscalité directe (-0,8M€) et la DCRTP (-1,7M€).

II.1.2. Les ressources fiscales sans pouvoir de taux

Cette catégorie regroupe l'ensemble des ressources de nature fiscale perçues par la Région, dont l'évolution est fonction de la croissance des bases de taxation, et/ou des taux et tarifs décidés par l'Etat, mais sur lesquelles la Région ne dispose d'aucun effet de levier.

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy. A 2019/18	Δ 2019/18
+ Ressources fiscales sans pouvoir de taux	413 090 439	469 585 267	484 635 333	700 358 087	861 650 774	936 285 285	4,6%	+9,27%
<i>Variation annuelle</i>	<i>10,4%</i>	<i>13,7%</i>	<i>3,2%</i>	<i>44,5%</i>	<i>27,9%</i>	<i>4,6%</i>	<i>17,8%</i>	
TICPE Transférée	155 003 728	162 712 862	167 644 649	205 490 068	204 103 419	206 074 077	5,9%	2,0 M€
Contribution au développement de l'apprentissage	36 135 723	0	0	0	0	0	0,0%	0,0 M€
CVAE	152 613 694	156 195 460	159 849 588	330 468 032	335 625 838	366 726 598	19,2%	31,1 M€
Fonds de péréquation de la CVAE	2 661 066	0	1 729 223	891 792	2 875 351	2 335 646	-0,5 M€	-0,5 M€
Attributions de compensation de CVAE					1 784 862	1 784 862	0,0 M€	0,0 M€
IFER Ferroviaire	7 270 938	7 611 062	7 418 453	7 353 225	6 693 072	6 027 537	-3,7%	-0,7 M€
IFER Telecom	21 564 304	21 323 442	21 574 108	21 574 109	21 574 110	21 574 111	0,0%	0,0 M€
Rôles supplémentaires	23 404	0	0	0	0	0	0,0 M€	0,0 M€
Frais de gestion de la fiscalité locale	21 906 945	22 456 591	23 210 280	23 767 389	24 310 555	24 777 299	4,2%	0,5 M€
TICPE formation professionnelle	10 953 473	10 953 473	10 953 473	10 933 875	10 953 478	10 953 479	0,0%	0,0 M€
TICPE primes d'apprentissage	4 957 164	15 899 950	18 987 292	18 268 329	13 557 390	15 782 300	47,1%	2,2 M€
Taxe d'apprentissage	0	66 129 493	66 337 060	71 931 427	74 613 502	76 402 626	7,5%	1,8 M€
TICPE taxe d'apprentissage	0	6 302 934	6 931 207	6 840 046	6 958 284	7 173 357	6,7%	0,2 M€
Fraction régionale de TVA					192 650 774	196 848 285	4,2 M€	4,2 M€

Cette catégorie comprend les ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle (CVAE et IFER), la TICPE transférée par l'Etat, principal vecteur de compensation pour financer les transferts de compétences depuis 2004, et la contribution au développement de l'apprentissage jusqu'en 2014. S'ajoutent à cette catégorie, les ressources issues de la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage : les frais de gestion de la fiscalité locale, la TICPE "formation professionnelle", la TICPE "primes d'apprentissage", à partir de 2014, la taxe d'apprentissage et la TICPE « taxe d'apprentissage », à partir de 2015.

La CVAE affiche en 2019 une dynamique exceptionnelle, de +9,27%. Cette recette correspond à 50% du produit de CVAE encaissé par l'Etat en 2018 sur le territoire breton.

La CVAE versée en 2018 par les entreprises correspond au solde dû au titre de 2017 et aux avances de 2018. Ce calendrier de versement a pour effet d'accentuer les tendances, à la hausse, comme à la baisse d'évolution de ces recettes fiscales.

Par ailleurs cette catégorie intègre en 2018 la fraction de TVA reversée aux régions en remplacement de la DGF, conformément à l'article 149 de la loi 2016-1917 de finances pour 2017. La part des recettes à reverser aux régions a été calculée à partir des montants de DGF perçus par les régions en 2017. Rapporté au montant des recettes de TVA perçues par l'Etat cette même année, la DGF correspond à un ratio de 2,6%. Les recettes de TVA nettes encaissées par l'Etat sont ainsi, sur la base de ce ratio, reversées chaque mois aux régions. Cette recette dynamique bénéficie également d'une garantie plancher, à hauteur des montants de DGF 2017. La dynamique de la TVA perçue en 2019 est de +2,18%.

Enfin, comptablement, sont également rattachées à cette catégorie les attributions de compensations versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor suite au transfert de la compétence transport interurbain, maritime et scolaire (en complément du transfert de CVAE). Le montant définitif de ces compensations, établi par les commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées et validé par arrêté des préfets départementaux, est de 1,8 M€.

Au total, les ressources fiscales sans pouvoir de taux s'élèvent à 936 M€ en 2018, en progression de 4,6% par rapport à 2017.

II.1.3. La fiscalité régionale avec pouvoir de taux

La fiscalité avec pouvoir de taux correspond à l'ensemble des ressources de nature fiscale, sur lesquelles la Région peut exercer un effet de levier : la taxe sur les cartes grises et les modulations de tarifs applicables à la TICPE (la majoration « Grenelle »). La modulation régionale n'en est plus une depuis 2017 et correspond désormais à des fractions de tarifs transférés par l'Etat.

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy. A 2019/18	Δ 2019/18
+ Fiscalité régionale avec pouvoir de taux	174 653 040	167 908 500	187 126 177	167 537 209	152 138 715	163 659 334	7,6%	+11,5 M€
<i>Variation annuelle</i>	<i>-1,3%</i>	<i>-3,9%</i>	<i>11,4%</i>	<i>-10,5%</i>	<i>-9,2%</i>	<i>7,6%</i>	<i>-1,3%</i>	
Cartes grises	103 029 388	96 162 096	114 391 045	131 116 795	115 777 185	127 854 390	4,4%	12,1 M€
Permis de conduire	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0 M€
Droits de mutation (pour mémoire)	3 669	7 121	768	0	0	0	0,0%	0,0 M€
TICPE Grenelle	35 661 213	35 719 426	36 110 881	36 420 414	36 361 530	35 804 944	0,1%	-0,6 M€
TICPE modulée (pour mémoire)	35 958 770	36 019 857	36 623 483	0	0	0	0,0%	0,0 M€

La taxe sur les cartes grises est devenue l'unique taxe dont les Régions peuvent bénéficier. Elle a été portée à 51€ par cheval-vapeur à compter du 1^{er} mai 2016. Le produit constaté au compte administratif pour 2019 progresse de 10,4% avec 127,8M€. Cette augmentation s'explique en partie par le décalage de perception des dernières recettes de l'année 2018, sur l'année 2019, mais également par l'évolution du nombre de certificats délivrés suite à des ventes de véhicules ou à la réalisation de duplicatas.

Les Régions ont également la possibilité de percevoir la taxe sur les permis de conduire, mais la grande majorité des Régions, dont la Région Bretagne, a fait le choix de fixer le tarif à zéro euro. La loi de finances pour 2020 supprime cette taxe « à faible rendement » par mesure de simplification.

La majoration « Grenelle » de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), a atteint en 2017 son niveau de rendement le plus élevé sur la période à la faveur d'une légère reprise de la consommation de carburant, en particulier de supercarburant, ce dernier étant davantage taxé.

II.1.4. Les autres produits de fonctionnement courant

Les autres produits de fonctionnement courant comprennent les participations et cofinancements obtenus des politiques menées par la Région dans différents domaines.

En 2019 les participations de l'Etat affichent une progression de 15M€ liée à la montée en charge du Pacte breton d'investissement dans les compétences, dont une partie correspond au rattrapage de l'année précédente, (41 M€ en 2019, 29,9M€ en 2018, 34,9M€ en 2017).

Les participations reçues de l'Europe fluctuent également en fonction du rythme des demandes de paiement. Les recettes perçues au titre du FSE s'élèvent à 3,3M€ en 2019, contre 15,5M€ en 2018.

Les autres produits de fonctionnement courant intègrent également le reversement des trop-perçus, les produits de redevances et depuis 2017 les produits du service transport scolaire et interurbain, composés principalement des participations familiales. Ces derniers sont stables en 2019.

II.2. Les recettes d'investissement hors emprunt

Les recettes d'investissement se composent des dotations et subventions d'équipement, ainsi que des ressources propres d'investissement. Les recettes d'investissement hors emprunt ont baissé de -14,6% en 2019 ; elles s'élèvent à 132,5M€.

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy.	Δ 2019/18
+ Recettes du FGCE	11 375 782	10 283 441	8 127 891	17 537 700	63 397 686	51 954 916		-11,4 M€
Variation annuelle	-44,2%	-9,6%	-21,0%	115,8%	261,5%	-18,0%	35,5%	
+ Dotations et subventions d'équipement	26 193 294	27 489 791	28 028 942	33 461 059	35 184 510	38 399 732		3,2 M€
Variation annuelle	2,5%	4,9%	2,0%	19,4%	5,2%	9,1%	8,0%	
+ Recettes propres d'investissement	25 582 140	22 662 441	32 083 994	36 950 308	56 611 458	42 119 345		-14,5 M€
Variation annuelle	14,1%	-11,4%	41,6%	15,2%	53,2%	-25,6%	10,5%	
= Recettes d'investissement hors emprunt	63 151 216	60 435 673	68 240 827	87 949 067	155 193 654	132 473 993		-22,7 M€
Variation annuelle	-7,6%	-4,3%	12,9%	28,9%	76,5%	-14,6%	16,0%	

L'évolution des recettes des fonds de gestion des crédits européens s'explique par la montée en puissance de la programmation des dossiers, des paiements aux tiers bénéficiaires ainsi que, pour le FEDER, du contenu des appels de fonds auprès de la Commission Européenne. Concernant le FEDER, les services régionaux ont procédé à quatre appels de fonds en 2019, comme en 2018, mais les montants des dossiers intégrés aux appels de fonds étaient inférieurs. Ainsi les remboursements perçus en 2019 au titre des subventions FEDER versées aux tiers bénéficiaires sont ainsi inférieurs de 19,5M€ à ceux de 2018. A l'inverse les versements effectués aux bénéficiaires par l'Agence de services et de paiement (ASP), enregistrés en recettes et en dépenses dans les comptes de la Région, ont progressé en 2019 de +1,5M€ pour le FEADER et de +6M€ pour le FEAMP.

Les dotations et subventions reçues s'élèvent à 38M€. Il s'agit en premier lieu de la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire, gelée depuis 2009 à 21M€, ainsi que des subventions de l'État, des collectivités locales ou d'autres financeurs pour la participation à des travaux d'équipement, à hauteur de 17M€ en 2019. Les recettes FEDER au bénéfice de la Région sont également comptabilisées dans cette catégorie ; elles s'élèvent à 7,4M€ en 2019 et portent sur la construction d'un quai dédié aux activités liées aux énergies marines renouvelables sur le Port de Brest ainsi que sur le financement du fonds de co-investissement Breizh Up.

Les ressources propres d'investissement de la Région sont composées essentiellement du Fonds de compensation pour la TVA, des produits de cessions et des remboursements d'avances consenties aux entreprises. Elles dépendent directement des dépenses d'investissement des années antérieures.

Le FCTVA compense la TVA acquittée par la Région sur ses dépenses d'investissement. En 2019, il s'élève à 16,4 M€.

Les produits de cession s'élèvent à 138 690€ en 2019, les ventes prévues au budget ayant été reportées en 2020.

Les remboursements d'avances résultent des prêts accordés aux entreprises au cours des exercices précédents, et des échéanciers de remboursements correspondants. Le montant des remboursements d'avances s'établit à 12,2M€ en 2019.

III. La situation financière

Schéma de l'équilibre budgétaire 2019



Le jeu des arrondis ne permet pas forcément à la présentation en millions d'euros d'être équilibrée

III.1. La constitution de l'épargne

Au même titre que l'emprunt, l'épargne dégagée par une collectivité sur sa section de fonctionnement contribue au financement des investissements. L'analyse des soldes d'épargne permet de juger la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir sainement ses besoins de financement.

- **L'excédent brut courant** est le solde entre les produits de fonctionnement courant et les charges de gestion courante. Il évalue la capacité de la collectivité à dégager, sur sa gestion courante, un excédent, et par conséquent des marges de manœuvre.

A partir du calcul de l'excédent brut courant, la chaîne d'épargne se décompose de la manière suivante :

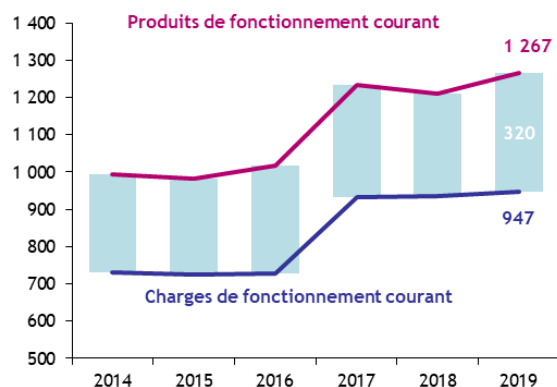
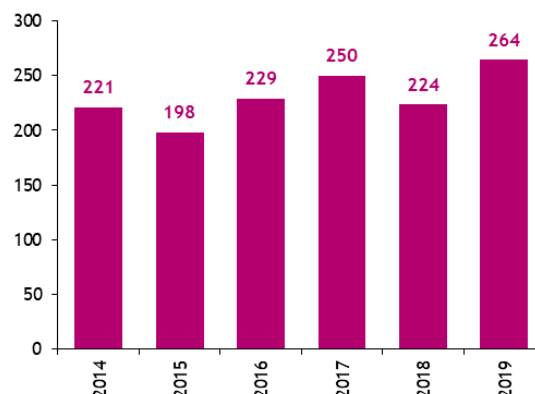
- L'excédent brut courant majoré des produits exceptionnels et financiers et minoré des charges exceptionnelles et financières correspond à l'**épargne de gestion** qui sert prioritairement au paiement de l'annuité de la dette ;
- l'**épargne brute** se déduit de l'épargne de gestion en retranchant les intérêts de la dette. Elle correspond strictement à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement ;
- l'**épargne nette**, enfin, mesure la capacité maximum de financement dégagée par la section de fonctionnement, une fois couverte la dépense d'investissement obligatoire qu'est le remboursement du capital de la dette.

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy.	Δ 2019/18
+ Produits de fonctionnement courant	995 154 829	982 218 594	1 016 577 352	1 234 430 521	1 210 119 997	1 266 824 354		56,7 M€
Variation annuelle	-3,4%	-1,3%	3,5%	21,4%	-2,0%	4,7%	4,9%	
- Charges de fonctionnement courant	730 383 893	724 397 646	727 701 361	932 676 547	935 310 731	947 187 016		11,9 M€
Variation annuelle	0,9%	-0,8%	0,5%	28,2%	0,3%	1,3%	5,3%	
= Excédent brut courant hors FGCE*	264 770 936	257 820 948	288 875 990	301 753 974	274 809 266	319 637 338		44,8 M€
Variation annuelle	-13,7%	-2,6%	12,0%	4,5%	-8,9%	16,3%	3,8%	
+ Solde du fonds de gestion des crédits européens	4 766 747	-2 186 159	115 312	2 789 086	-226 136	-152 744		0,1 M€
= Excédent brut courant	269 537 683	255 634 789	288 991 302	304 543 059	274 583 130	319 484 594		44,9 M€
Variation annuelle	-12,6%	-5,2%	13,0%	5,4%	-9,8%	16,4%	3,5%	
+ Produits exceptionnels et financiers	3 245 643	3 613 395	2 302 953	5 562 584	5 498 259	5 537 067		0,0 M€
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	3 276 019	6 002 395	5 377 558	4 185 831	3 748 816	3 555 306		-0,2 M€
= Epargne de gestion	269 507 307	253 245 789	285 916 697	305 919 812	276 332 573	321 466 355		45,1 M€
Variation annuelle	-12,3%	-6,0%	12,9%	7,0%	-9,7%	16,3%	3,6%	
- Intérêts de la dette	7 033 445	7 592 786	6 536 567	6 822 390	7 018 439	7 325 232		0,3 M€
Variation annuelle	17,9%	8,0%	-13,9%	4,4%	2,9%	4,4%	0,8%	
= Epargne brute	262 473 862	245 653 003	279 380 131	299 097 423	269 314 134	314 141 124		44,8 M€
Variation annuelle	-12,8%	-6,4%	13,7%	7,1%	-10,0%	16,6%	3,7%	
- Remboursement du capital de la dette	41 257 613	47 884 478	50 452 332	48 958 758	45 773 214	49 984 301		4,2 M€
Variation annuelle	19,8%	16,1%	5,4%	-3,0%	-6,5%	9,2%	3,9%	
= Epargne nette	221 216 249	197 768 525	228 927 798	250 138 665	223 540 920	264 156 823		40,6 M€
Variation annuelle	-17,1%	-10,6%	15,8%	9,3%	-10,6%	18,2%	3,6%	

* Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens

Après une année 2018 marquée par la diminution de l'ensemble des soldes d'épargne de l'ordre de 9 à 10%, ils affichent une progression de 16% à 18% en 2019. Cette évolution est principalement liée à la forte progression des produits de fonctionnement courant portés par la dynamique de la CVAE et des recettes PRIC importantes. Conformément à la stratégie financière, les charges de fonctionnement courant restent contenues ce qui conduit à une augmentation de l'excédent brut courant de près de 45M€ par rapport à 2018 pour atteindre 320M€. Cet effet se répercute en cascade sur les autres maillons de la chaîne d'épargne. Ainsi, l'épargne de gestion enregistre une hausse de 16,3% en 2019 et atteint 321M€.

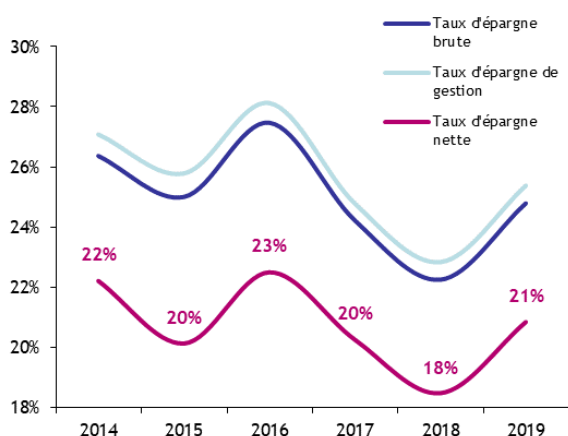
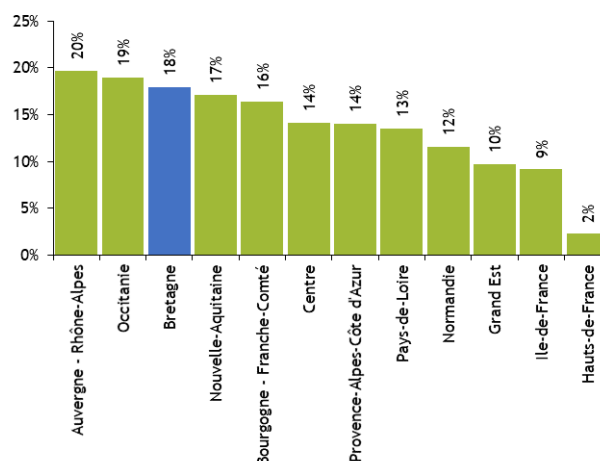
Le maintien à un niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêt et les bonnes conditions obtenues par la Région sur ses emprunts, limitent l'impact des intérêts de la dette sur le niveau de l'épargne brute qui atteint 314M€ en 2019. L'épargne nette s'élève quant à elle à 264M€ en 2019, un montant record sur la période.

Évolution de l'excédent brut de fonctionnement
en millions d'eurosÉvolution de l'épargne nette
en millions d'euros

Le taux d'épargne rapporte l'épargne aux produits de fonctionnement courant. L'augmentation du périmètre de compétences de la Région, dont l'essentiel des charges pèse sur la section de fonctionnement conduit à une détérioration tendancielle des taux d'épargne. Le taux d'épargne nette remonte néanmoins en Bretagne à 21% en 2019, contre 18% en 2018.

En dépit de sa diminution progressive, le taux d'épargne nette de la Bretagne reste parmi les plus élevés des Régions. En 2018, les taux d'épargne s'échelonnaient ainsi de 20% à 2% (cf. comptes administratifs des régions en 2018¹).

Évolution des taux d'épargne

Comparaisons interrégionales 2018
Taux d'épargne nette

III.2. Le financement des investissements

Pour financer ses investissements, la Région dispose des ressources suivantes :

- ses ressources d'investissement,
- l'autofinancement dégagé sur sa section de fonctionnement,
- une ressource externe : l'emprunt,
- et subsidiairement la variation du fonds de roulement.

¹ La TICPE Grenelle est retraitée en section de fonctionnement pour toutes les régions dans cette analyse.

RAPPORT FINANCIER 2019

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

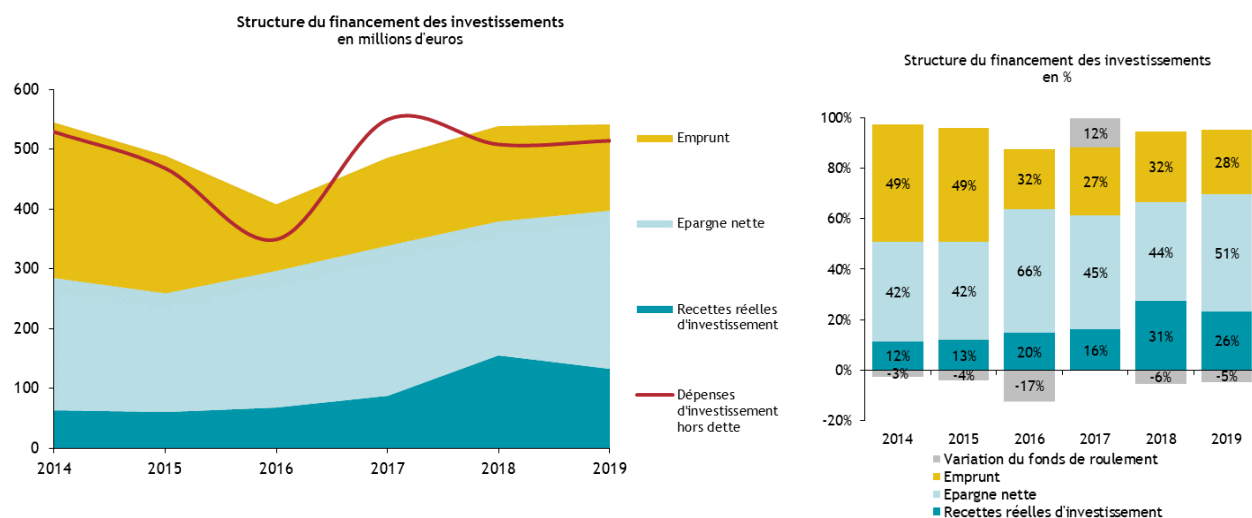
Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SBUD_07-BF

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2018/17
- Dépenses d'investissement hors dette	528 932 240	467 890 643	348 774 199	549 805 851	567 919 322	514 185 678	-8,3 M€
+ Recettes d'investissement hors emprunt	63 151 216	60 435 673	68 240 827	87 949 067	155 193 654	132 473 993	-22,7 M€
= Capacité ou Besoin de financement total	-465 781 023	-407 454 970	-280 533 373	-461 856 785	-352 725 868	-381 711 684	-29,0 M€
Variation annuelle	14,6%	-12,5%	-31,1%	64,6%	-23,6%	8,2%	-3,9%
+ Epargne nette	221 216 249	197 768 525	228 927 798	250 138 665	223 540 920	264 156 823	40,6 M€
= Capacité ou Besoin de financement réel	-244 564 775	-209 686 445	-51 605 574	-211 718 120	-129 184 948	-117 554 862	11,6 M€
Variation annuelle	75,1%	-14,3%	-75,4%	310,3%	-39,0%	-9,0%	-13,6%
+ Emprunts	260 000 000	230 000 000	110 000 000	147 384 692	160 000 000	145 000 000	-15,0 M€
Variation annuelle	100,0%	-11,5%	-52,2%	34,0%	8,6%	-9,4%	-11,0%
= Variation du fonds de roulement (VFR)	15 435 225	20 313 555	58 394 426	-64 333 428	30 815 052	27 445 138	

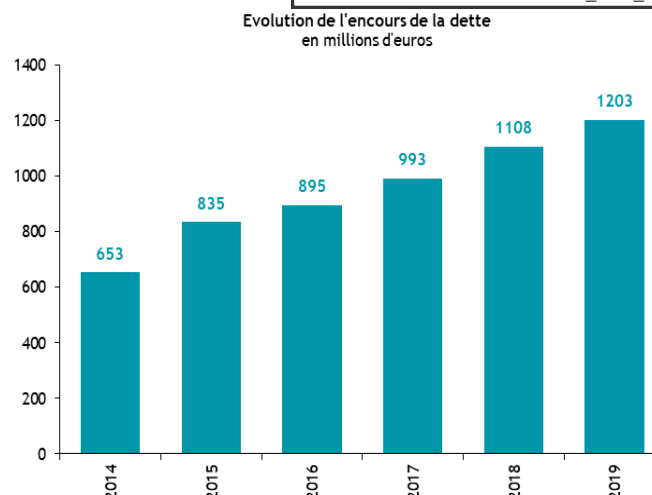
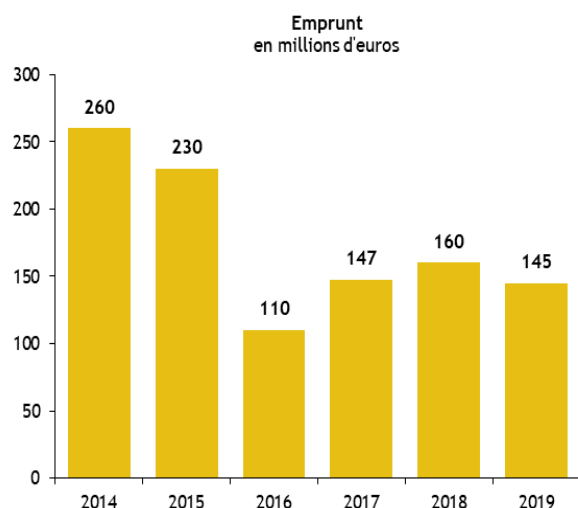
La comparaison des dépenses et des recettes d'investissement détermine un **besoin de financement total**. Il s'élève à 382M€, en hausse de 8% par rapport à 2018, du fait d'une légère progression des dépenses d'investissement et d'une diminution des recettes d'investissement. Ce besoin de financement est couvert prioritairement par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, à hauteur de 264M€. Lorsqu'un **besoin de financement réel** subsiste, il est alors financé par l'emprunt.



Depuis 2014, la structure de financement des investissements régionaux s'est modifiée très sensiblement avec un recours plus important à l'emprunt en particulier en 2014 et 2015 pour accompagner le financement de BGV. En 2019, les investissements régionaux ont été financés à 51% par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement contre 42% en 2014. L'emprunt et les recettes d'investissement se partagent la couverture de la moitié restante du besoin de financement. Le besoin de financement réel s'est en définitive élevé à 118M€.

III.2.1. L'emprunt

Après une stabilisation de la dette de 2004 à 2011, l'avancée du chantier BGV a imposé un recours de plus important à l'emprunt jusqu'en 2015. Depuis l'achèvement des travaux, le recours à l'emprunt est moindre mais reste néanmoins nécessaire pour le financement des autres grands projets de la Région tels que le projet de développement du port de Brest, les investissements dans le domaine de la mobilité ou Bretagne très haut débit ou encore les travaux dans les lycées. Ainsi en 2019, 145 M€ d'emprunt ont été mobilisés auprès de la banque européenne d'investissement et directement sur les marchés de capitaux par le biais d'émissions obligataires (le détail des opérations est présenté en dernière partie du rapport financier).



en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moy.
Emprunts	260 000 000	230 000 000	110 000 000	147 384 692	160 000 000	145 000 000	
+ Emprunts transférés à la Région*	988 360	0	0	0	0	0	
+ Emprunts de réaménagement	0	0	110 000 000	47 615 308	0	45 000 000	
+ Solde des opérations de trésorerie	0	0	0	0	0	0	
- Remboursement du capital de la dette	41 257 613	47 884 478	50 452 332	48 958 758	45 773 214	49 984 301	
- Remboursements anticipés	988 360	0	110 000 000	47 615 308	0	45 000 000	
= Flux d'endettement	218 742 387	182 115 522	59 547 668	98 425 934	114 226 786	95 015 699	
Encours de la dette au 31 décembre	653 272 831	835 388 353	894 936 021	993 361 955	1 107 588 741	1 202 604 441	
Variation annuelle	50,3%	27,9%	7,1%	11,0%	11,5%	8,6%	13,0%

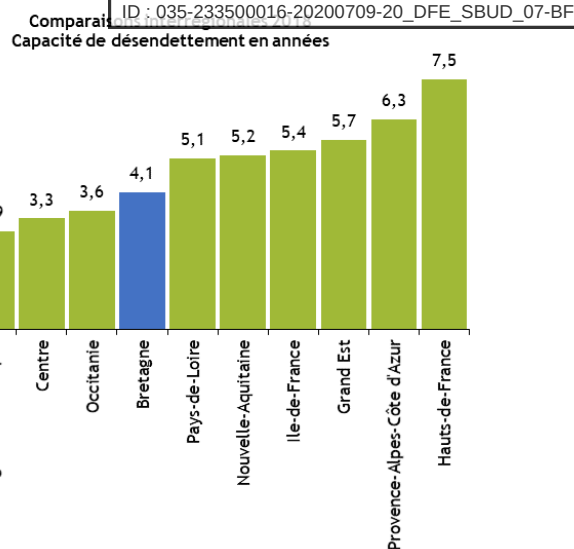
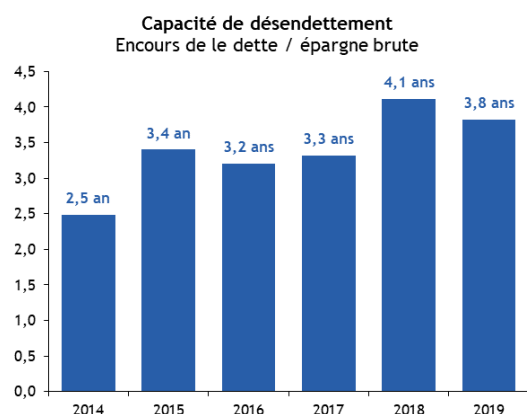
* En 2014, suite à la dissolution de l'ICIRMON, l'emprunt souscrit pour le financement de l'immeuble accueillant les services de l'institution a été transféré à la Région.

Compte-tenu du remboursement du capital de la dette (50M€), les opérations de refinancement de la dette (45M€) étant équilibrées en dépenses et recettes, le flux net d'endettement est de 95M€ en 2019 ce qui porte l'encours de dette à 1203M€, soit près du double de l'encours de dette de 2014.

Le contrat financier signé avec l'Etat présente aussi une trajectoire non contraignante de flux d'endettement maximum sur la durée du contrat. L'objectif recherché est une amélioration du « besoin de financement » par la contrainte exercée sur les dépenses de fonctionnement. Cependant, le non-respect de cet objectif n'expose la collectivité à aucune sanction. Le seuil maximum fixé pour 2019 est 188M€, bien au-delà des 95M€ constatés en 2019.

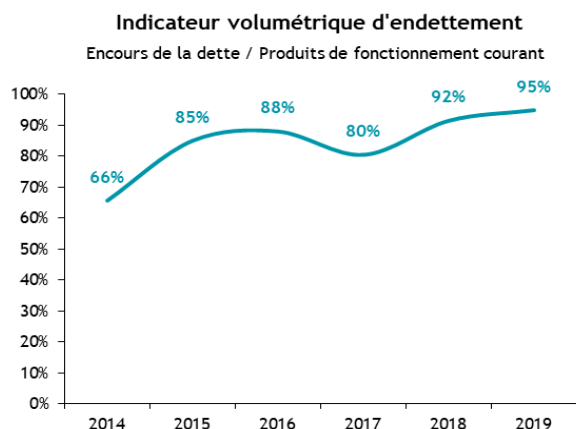
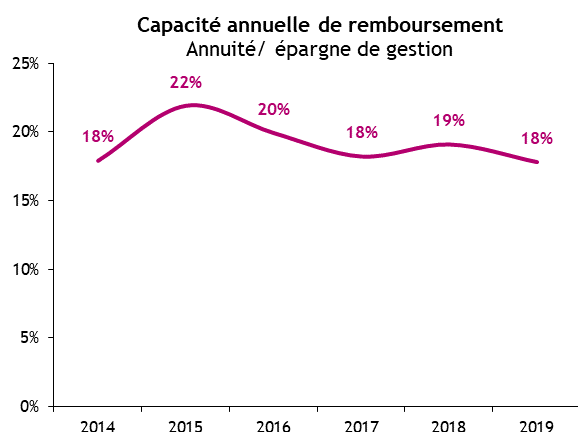
A la différence des ressources propres, l'emprunt génère une charge annuelle de dette. Pour la Région, le coût moyen de la dette est de 0,8% en 2019.

La possibilité de recourir à l'emprunt doit s'étudier à la lumière de l'analyse de solvabilité de l'emprunteur. Celle-ci s'apprécie au regard de la capacité d'une collectivité locale à dimensionner sa dette à ses possibilités effectives de remboursement. La **capacité de désendettement** est l'indicateur qui reflète la capacité structurelle du débiteur à couvrir sainement ses besoins de financement. Elle mesure le temps nécessaire pour se désendetter en y consacrant toute son épargne brute. La BEI conditionne ses prêts à la conservation par l'emprunteur d'une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.



En dépit de la multiplication par plus de deux de l'encours de dette entre 2014 et 2019, la capacité de désendettement n'a augmenté que d'un peu plus d'un an passant de 2,5 ans en 2014 à 3,8 ans en 2019, signe d'une solvabilité toujours satisfaisante. En 2018, la Bretagne se situait la sixième place des régions les plus solvables.

L'emprunteur doit aussi avoir la capacité à supporter la charge annuelle de sa dette. C'est la première contrainte de financement imposée aux collectivités puisque celles-ci doivent obligatoirement être en mesure de rembourser l'annuité de leur dette sur leurs ressources propres.



La **capacité annuelle de remboursement**, qui rapporte l'annuité de la dette à l'épargne de gestion, en est un indicateur. Le maintien de ce ratio témoigne de la capacité à rembourser la charge annuelle de la dette. La Banque européenne d'investissement conditionne ses prêts à la conservation par l'emprunteur d'une capacité annuelle de remboursement inférieure à 62,5%. Elle est de 18% pour la Région en 2019.

L'**indicateur volumétrique d'endettement**, qui rapporte l'encours de la dette aux recettes de fonctionnement, fait partie de la batterie d'indicateurs dont la croissance est susceptible d'alerter sur une dégradation de la solvabilité. Il est de 95% en 2019.

L'Etat fixe quant à lui à 9 ans pour les régions la limite qui justifiait l'insertion dans le contrat financier d'une clause relative à une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

Au total, les indicateurs de solvabilité de la région confortent le choix d'un recours modéré à l'emprunt sur la période précédant la mise en chantier de BGV qui permet aujourd'hui de conserver une solvabilité satisfaisante en dépit d'un recours plus important à l'emprunt.

III.2.2. La variation du fonds de roulement

<i>en euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Variation du fonds de roulement (VFR)	15 435 225	20 313 555	58 394 426	-64 333 428	30 815 052	27 445 138
+ Excédent de fonctionnement capitalisé	162 344 954	106 243 154	77 109 415	98 180 992	105 347 593	58 408 015
+ Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	1 032 791	0
+ Excédent d'investissement reporté	0	0	0	2 646 583	0	8 901 184
- Déficit d'investissement reporté	155 660 585	84 123 560	34 676 266	0	69 886 237	0
= Fonds de roulement final (FRF)	22 119 594	42 433 149	100 827 575	36 494 147	67 309 199	94 754 338
<i>FRF en jours de dépenses réelles totales</i>	<i>6 j</i>	<i>12 j</i>	<i>32 j</i>	<i>8 j</i>	<i>16 j</i>	<i>22 j</i>

Variable d'ajustement final des dépenses et des recettes, la variation du fonds de roulement mesure le décalage entre l'emprunt mobilisé, avant la clôture de la section d'investissement, et le besoin de financement réel déterminé une fois connues dans leur ensemble les dépenses et les recettes afférentes à la section de fonctionnement, à l'issue de la journée complémentaire, fin janvier N+1.

Le fonds de roulement augmente de 27M€ en 2019. Cette évolution s'explique notamment par le report à 2020 d'un certain nombre d'appels de fonds ferroviaires et routiers connus après le bouclage du programme annuel d'emprunt tout début décembre. Le fonds de roulement final, qui correspond au résultat cumulé de l'exercice s'élève à 94,8M€ et représente l'équivalent de 22 jours de dépenses en 2019, contre 16 jours en 2018.

Ce résultat devra être complété du résultat de 85k€ issu de la dissolution, par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, du syndicat mixte créé en décembre 1996 pour gérer la Maison de la Bretagne. Les écritures comptables de dissolution réalisées par le comptable public en toute fin d'année 2019 n'ont pas pu être intégrées dans les comptes de la Région avant la clôture de l'exercice comptable. Lors du vote de la décision modificative n°2 au budget de 2020, le Conseil régional sera amené à régulariser cet écart et à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2019.

PARTIE 2

CONSTITUTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

L'instruction budgétaire M71 prévoit que l'assemblée régionale constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci. Ce résultat est dégagé sur la section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2019 à la somme des titres de recettes émis. Complété du résultat antérieur reporté, il permet de financer la section d'investissement, qui est structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

I. Un excédent de fonctionnement en hausse

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2019 fait apparaître un niveau de recettes de 1 408,08 M€ et un niveau de dépenses de 1 321,97 M€.

Il en ressort donc un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté de N-1) de 86,11 M€ contre 57,37 M€ en 2018.

Chapitres de fonctionnement	Dépenses	Recettes
930 Services généraux	89 909 408,05	3 178 790,42
931 Formation professionnelle et apprentissage	256 523 057,52	56 271 632,14
932 Enseignement	173 950 493,35	9 920 996,95
933 Culture, sports et loisirs	32 746 817,36	839 363,46
934 Santé et action sociale	20 000,00	0,00
935 Aménagement des territoires	7 053 312,17	0,00
936 Gestion des fonds européens	57 145 084,60	56 657 901,85
937 Environnement	10 562 837,21	764 494,61
938 Transports	280 584 868,84	54 579 546,41
939 Action économique	63 874 364,17	2 312 315,46
940 Impositions directes	0,00	426 057 166,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	665 865 811,82
942 Dotations et participations	0,00	50 370 727,72
943 Opérations financières	36 108 752,12	2 053 801,31
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	735 466,20	5 197,95
945 Provisions	5 998 176,50	614 706,02
Total mouvements Réels	1 015 212 638,09	1 329 492 452,12
946 Transferts entre les sections	306 755 967,45	78 590 492,28
Total mouvements d'ordre	306 755 967,45	78 590 492,28
Total général fonctionnement	1 321 968 605,54	1 408 082 944,40
Résultat de fonctionnement	86 114 338,86	

S'agissant des recettes, les produits de fiscalité (chapitres 940 + 941) représentent 82,1% des recettes émises en 2019. Les dotations et participations constituent, quant à elles, 3,8% (contre 4,2 en 2018 et 19,1% en 2017) des recettes émises en 2019 (chapitre 942).

La répartition des dépenses de fonctionnement est structurée par les compétences obligatoires qu'assume la Région : 27,6% des dépenses réelles sont dédiées aux transports, 25,3% des dépenses réelles à la formation professionnelle et à l'apprentissage et 17,1% à l'enseignement.

II. Une section d'investissement en déficit

L'exécution de la section d'investissement dégage un déficit de -0,26 M€. Celui-ci est dû à la progression des dépenses d'investissement qui passent de 683 M€ en 2018 à 759 M€ en 2019.

Chapitres d'investissement	Dépenses	Recettes
900 Services généraux	17 603 737,43	546 078,62
901 Formation professionnelle et apprentissage	15 897 960,44	88 998,50
902 Enseignement	173 618 417,42	22 705 398,71
903 Culture, sports et loisirs	12 529 975,63	861 081,00
905 Aménagement des territoires	45 377 627,72	375 768,69
906 Gestion des fonds européens	50 292 381,49	51 428 287,16
907 Environnement	5 479 993,05	32 400,00
908 Transports	121 412 935,80	21 924 459,16
909 Action économique	71 972 648,65	17 957 726,34
922 Dotations et participations	0,00	74 823 119,69
923 Dettes et autres opérations financières	244 984 300,91	340 000 000,00
Total mouvements Réels	759 169 978,54	530 743 317,87
925 Opérations patrimoniales	73 317 348,78	73 317 348,78
926 Transferts entre les sections	78 590 492,28	306 755 967,45
Total mouvements d'ordre	151 907 841,06	380 073 316,23
Total général investissement	911 077 819,60	910 816 634,10

Résultat d'investissement

-261 185,50

Hors mouvements financiers (liés au remboursement du capital de la dette et à la gestion active de la dette et de la trésorerie), les principaux postes de dépenses d'investissement sont l'enseignement (173 M€), les transports (121 M€), l'action économique (72 M€) et la gestion des fonds européens (50 M€). Viennent ensuite, l'aménagement du territoire, la formation, la culture, les sports et les loisirs, et l'environnement. L'amortissement des emprunts en cours a atteint 50 M€.

Les recettes d'investissement sont quant à elles essentiellement constituées de la DRES (dotation régionale d'équipement scolaire, chapitre 902), des recettes concernant la gestion des fonds européens pour 51 M€ (chapitre 906), des recettes liées aux transports pour 22 M€ (chapitre 908), des remboursements d'avances (chapitre 909), du fonds de compensation de la TVA (chapitre 922 qui comprend aussi le report de l'excédent de fonctionnement) et des emprunts et opérations financières (chapitre 923). S'agissant de l'emprunt, la mobilisation nouvelle a été de 145 M€ en 2019.

III. Un résultat cumulé de 94,75 M€

Conformément aux dispositions de l'instruction M71, la décomposition des résultats est la suivante :

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement hors report	86 114 338,86
Résultat reporté	0,00
Résultat N (a)	86 114 338,86
	Investissement
Solde d'exécution d'investissement hors report	-261 185,50
Résultat reporté	8 901 184,14
Solde d'exécution (b)	8 639 998,64
Résultat cumulé (c=a-b)	94 754 337,50

Ces résultats présentent une différence avec ceux du compte de gestion établi par le payeur régional qui s'établissent respectivement à 86 127 220,84 en fonctionnement et 8 712 452,20 en investissement. Le compte de gestion intègre en effet, à la différence du compte administratif, les résultats issus de la dissolution, par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, du syndicat mixte créé en décembre 1996 pour gérer la Maison de la Bretagne à hauteur de 85 335,54 €. Les écritures comptables de dissolution réalisées par le comptable public en toute fin d'année 2019 n'ont pas pu être intégrées dans les comptes de la Région avant la clôture de l'exercice comptable.

Lors du vote de la décision modificative n°2 au budget de 2020, le Conseil régional sera amené à régulariser cet écart et à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2019. Le solde d'exécution en investissement ne laisse pas apparaître de besoin de financement.

PARTIE 3

ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU BILAN COMPTABLE

Les règles de la comptabilité publique indiquent que le comptable du Trésor doit tenir une comptabilité en partie double, contrairement à l'ordonnateur.

Depuis la modernisation introduite par l'instruction M71, la comptabilité patrimoniale des régions est renforcée et améliorée. Le bilan comptable synthétique s'établit ainsi qu'il suit.

ACTIF					PASSIF		
En millions d'€	VNC fin 2018 (1)	Valeur brute fin 2019	Amort. et prov°	VNC fin 2019 (1)	En millions d'€	2018	2019
Immobilisations incorporelles	2 141,00	3 463,15	1 298,60	2 164,55	Dotations et fonds divers	600,51	616,75
Immobilisations corporelles	2 402,90	2 826,22	272,14	2 554,08	Réserves	2 682,54	2 740,95
-dont immobilisations en cours	775,10	919,30	0,00	919,30	Report à nouveau, +/- values	-4,16	-5,42
Immobilisations financières	177,00	183,64	0,00	183,64	Résultat de l'exercice	57,38	86,11
Total actif immobilisé	4 720,90	6 473,01	1 570,74	4 902,27	Subventions d'équipement	338,71	352,57
Redevables	2,84	5,77	0,00	5,77	-dont DRES	161,41	147,33
Autres créances	216,01	82,33	8,30	74,03	Sous-total des capitaux propres	3 674,98	3 790,96
<i>Sous-total créances</i>	<i>218,85</i>	<i>88,10</i>	<i>8,30</i>	<i>79,80</i>	Provisions pour risques et charges	0,00	5,00
Compte au trésor	154,00	427,49	0,00	427,49	Emprunts long/moyen terme	1 113,21	1 206,13
Fonds de garantie	1,83	0,00	0,00	0,00	ICNE	1,78	1,87
<i>Sous-total disponibilités</i>	<i>155,83</i>	<i>427,49</i>	<i>0,00</i>	<i>427,49</i>	Total des capitaux permanents	4 789,97	5 003,96
Total actif circulant	374,68	515,59	8,30	507,29	Fournisseurs, comptes rattachés	8,84	9,60
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres dettes à court terme	296,72	395,81
TOTAL ACTIF	5 095,58	6 988,60	1 579,04	5 409,56	Total dettes à court terme	305,56	405,41
					Comptes de régularisation	0,05	0,19
					TOTAL PASSIF	5 095,58	5 409,56

Le bilan présente la situation patrimoniale de la Région au 31 décembre 2012. Il est composé de deux parties, toujours égales. A l'actif, les emplois, c'est-à-dire les biens et valeurs appartenant à la Région. Au passif, les ressources, qui sont les moyens dont la Région dispose pour financer ces emplois. Le total du bilan fin 2019 s'établit à 5 409,56 M€ soit une augmentation de 313,98 M€ par rapport à 2018 (+ 6,2%).

I. Analyse de l'actif

D'un montant de 4 902 M€, les immobilisations sont prédominantes dans la composition de l'actif de la Région (90,6 %).

I.1. L'actif immobilisé (+181 M€ par rapport à 2018)

Les immobilisations incorporelles (+23,5M€) sont constituées essentiellement des subventions d'équipement versées qui apparaissent au bilan depuis l'application de la M71. Cette augmentation s'explique notamment par le soutien apporté à Rennes Métropole pour la construction de la ligne B du métro à Rennes et le financement du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD).

Les immobilisations corporelles (+151M€) comprennent le patrimoine immobilier (terrains et bâtiments), les voies navigables ainsi que des équipements, du mobilier, des matériels techniques et des véhicules.

Le patrimoine immobilier régional comporte notamment (en valeur nette) :

- du foncier pour 29,8M€ (intégration au patrimoine comptable de travaux sur les berges des voies navigables)
- des bâtiments administratifs pour 52,5 M€
- des lycées et des bâtiments relevant de la formation pour 1 265,6 M€
- le FRAC et le campus d'excellence sportive de Dinard pour 28,7 M€
- les voies navigables sont valorisées à 28,8 M€ et le patrimoine portuaire et aéroportuaire est à ce jour comptabilisé pour 64,1 M€.

La poursuite d'importantes opérations de travaux implique une augmentation des immobilisations en cours de réalisation (travaux dans les lycées et sur le patrimoine portuaire).

Les amortissements

Les règles relatives aux amortissements, votées par l'assemblée régionale, permettent de constater dans le bilan les valeurs nettes des immobilisations obtenues à partir des valeurs brutes (ou valeurs d'acquisition) diminuées des amortissements.

Les amortissements comptabilisent la dépréciation des immobilisations dans le temps. Ils permettent également de dégager un autofinancement en prévision du renouvellement des investissements. En 2019, le montant des dotations aux amortissements était de 306,2 M€ (contre 261,9 M€ en 2018).

Les immobilisations financières s'élèvent à 183,6 M€ (+6,6 M€ par rapport à 2018) et comportent :

Le solde des avances remboursables accordées directement aux entreprises pour 50,2 M€.

Les disponibilités sont principalement composées du compte au Trésor. A la fin de l'exercice, la valeur de ce dernier dépend des contraintes juridiques sur les opérations de tirages et de remboursements temporaires qui s'appliquent à cette période de l'année et reflète le niveau du résultat à la clôture de l'exercice.

PARTIE 4

BILAN DE LA GESTION PLURI- ANNUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71 et en application de l'article 20 du règlement budgétaire et financier de la Région, un bilan de la gestion pluriannuelle doit être présenté à l'occasion du vote du compte administratif. Ce bilan s'appuie notamment sur les annexes (C7 et C8) du cadre budgétaire et comptable.

La production de ce bilan est l'occasion de prendre connaissance, d'une part, du montant global des affectations de l'année, et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

I. La gestion pluriannuelle à la Région Bretagne

Les dépenses d'investissement de la Région (hors mouvements financiers) sont historiquement gérées en autorisations de programme et en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement sont, depuis 2006, elles aussi gérées de façon pluriannuelle pour l'ensemble des dépenses d'intervention.

Les enjeux de cette gestion pluriannuelle sont rappelés à l'article 5 du règlement budgétaire et financier de la Région voté en février 2016 : « L'utilisation des autorisations de programme et d'engagement permet de valoriser les engagements pluriannuels de la Région, d'en suivre la réalisation et d'améliorer la lisibilité du budget en limitant le volume de crédits reportés d'un exercice sur l'autre. Elle permet en outre de retracer les engagements pris restant à honorer et donc de donner de la lisibilité sur les marges de manœuvre futures de la Région ».

II. Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2019

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

En 2019, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 931,67 M€. Il était composé des autorisations de programme ouvertes en 2019 et des autorisations de programme pluriannuelles présentant encore un disponible (missions I et VII).

Ces crédits ont été affectés à hauteur de 672,17 M€. Rapportés aux 931,67 M€ d'AP votées, ce volume d'affectation atteint 72,15 %. Ce taux est en forte hausse par rapport à 2018 (59,29%).

Libellé	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)	Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)
I - Territoire	171 186 338,49	87 930 000,00	61 670 539,10	123 190 468,55	2 976 003,86	181 885 003,79	45 377 627,72	136 507 376,07	
II - Economie	0,00	122 045 975,00	176 712 093,41	121 425 061,36	11 904 504,10	286 232 650,67	96 031 286,66	190 201 364,01	
III - Formation et éducation	0,00	454 859 950,00	730 368 857,99	423 826 143,24	40 901 089,57	1 113 293 911,66	352 411 220,10	760 882 691,56	
IV - Transports	0,00	90 989 000,00	201 314 807,15	89 205 326,65	25 816 099,87	264 704 033,93	73 725 826,98	190 978 206,95	
V - Environnement	0,00	8 980 000,00	23 204 781,96	8 147 775,01	1 492 674,16	29 859 882,81	5 479 993,05	24 379 889,76	
VI - Rayonnement	0,00	32 714 000,00	55 578 257,47	31 857 578,05	2 973 705,53	84 462 129,99	27 673 946,66	56 788 183,33	
VII - Fonds de gestion des crédits européens	122 152 908,06	58 714 000,00	153 672 480,46	90 608 919,93	3 458 993,46	240 822 406,93	77 966 328,15	162 856 078,78	
VIII- Autres dépenses	0,00	15 361 000,00	43 295 852,21	14 308 650,00	714 766,00	56 889 736,21	17 340 730,70	39 549 005,51	
TOTAL	293 339 246,55	638 332 975,00	1 079 774 121,42	672 166 770,17	69 105 875,67	1 682 835 015,92	509 349 409,35	1 173 485 606,57	2,30
	931 672 221,55								

S'agissant du stock d'autorisations de programme restant à mandater, il s'élève à 1 173,49 M€ au 31 décembre 2019 contre 1 079,77 M€ un an auparavant.

Si l'on rapporte ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2019 on obtient un ratio de 2,30, en hausse par rapport à 2018 (2,13). Cela signifie qu'il faudrait un peu plus de 2 ans pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constaté en 2019.

III. Le bilan des autorisations d'engagement au 31 décembre 2019

Le tableau présenté ci-dessous est également une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Libellé	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)	Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)
I - Territoire	0,00	7 717 500,00	4 126 432,83	7 185 030,00	378 985,19	10 932 477,64	7 073 312,17	3 859 165,47	
II - Economie	0,00	46 316 500,00	65 708 968,96	46 149 946,46	7 028 005,06	104 830 910,36	48 787 037,79	56 043 872,57	
III - Formation et éducation	0,00	431 047 775,00	204 772 036,88	433 699 428,15	53 512 024,96	584 959 440,07	355 422 823,64	229 536 616,43	
IV - Transports	0,00	292 363 000,00	119 661 738,10	263 116 544,55	768 746,73	382 009 535,92	261 378 726,02	120 630 809,90	
V - Environnement	0,00	11 756 000,00	10 174 371,42	11 463 589,95	666 010,08	20 971 951,29	10 562 837,21	10 409 114,08	
VI - Rayonnement	0,00	40 046 900,00	8 265 386,87	39 794 331,42	1 411 485,30	46 648 232,99	40 386 111,42	6 262 121,57	
VII - Fonds de gestion des crédits européens	41 674 923,74	51 670 000,00	16 258 950,35	60 607 844,68	404 150,31	76 462 644,72	57 908 368,93	18 554 275,79	
VIII- Autres dépenses	0,00	23 820 100,00	11 418 858,95	23 645 459,00	4 469 843,25	30 594 474,70	21 274 628,88	9 319 845,82	
TOTAL	41 674 923,74	904 737 775,00	440 386 744,36	885 662 174,21	68 639 250,88	1 257 409 667,69	802 793 846,06	454 615 821,63	0,57
	946 412 698,74								

En 2019, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 946,41 M€ pour 767,49 M€ en 2018 correspondant à une augmentation des AE votées.

Les crédits 2019 ont été affectés à hauteur de 885,66 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 93,58 %, en hausse par rapport à 2018 (91,65%).

S'agissant du stock d'autorisations d'engagement restant à mandater, il s'élève à 454,62 M€ au 31 décembre 2019, contre 440,39 M€ l'année précédente.

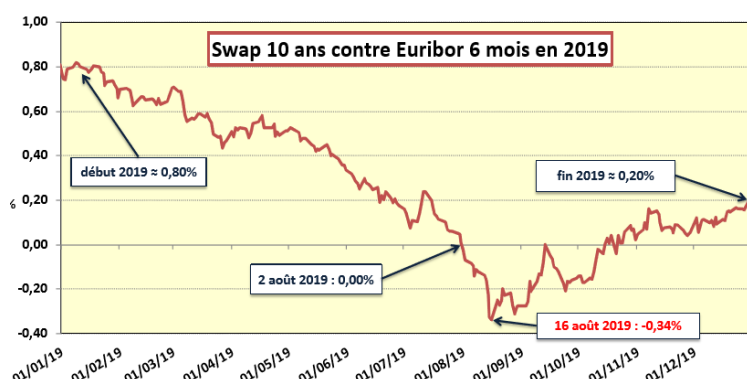
Si l'on rapporte ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2019 on obtient un ratio de 0,57 (égal au ratio de 0,57 en 2018). Cela signifie qu'il faudrait moins d'une année pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constaté en 2019.

PARTIE 5

COMPTE-RENDU DE L'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS D'EMPRUNT ET DE GESTION DE LA DETTE DE L'EXERCICE 2019

Ce compte-rendu s'inscrit dans le cadre de la délégation du Conseil Régional à la dette et de la trésorerie (délibération n° 19_DFE_SBUD_10), adoptée lors de la session des 20 et 21 juin 2019.

I. Conjoncture financière de l'année 2019



Les taux longs ont connu en août 2009 le point le plus bas jamais recensé à -0,34% pour le swap 10 ans contre Euribor 6 mois.

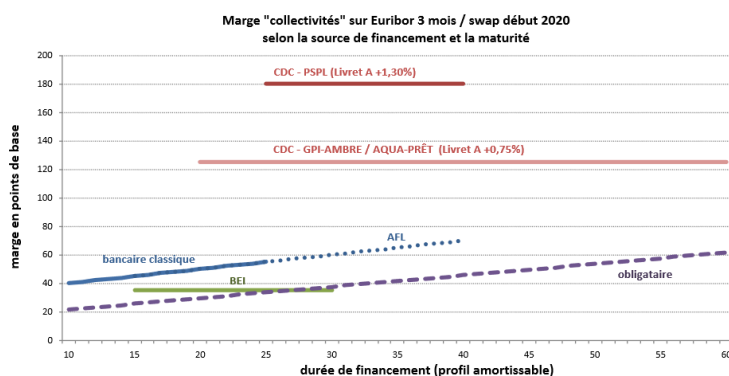
Une remontée d'une cinquantaine de points de base (Pbs) est intervenue depuis ce plancher, mais les taux longs ont fini l'année 60/70 pbs plus bas qu'ils ne l'avaient commencé.

Les marges bancaires se sont très légèrement tendues en 2019. Pour rappel, elles étaient quasi-nulles jusqu'en 2008, se sont envolées jusqu'à excéder parfois 300 pbs au plus fort du «credit crunch» de 2011-2012, avant de dégonfler progressivement entre 2013 et 2017.

Autour de 0,40% depuis le début 2018, elles atteignent manifestement une limite liée au coût de revient des prêteurs, sur lesquels ces derniers ne voient pas encore tout à fait clair (transposition en cours de Bâle III) et tendent à progresser légèrement (0,45% constaté pour les offres performantes au second semestre

2019) en dépit d'une pression concurrentielle toujours intense sur les prêteurs

Dans ce contexte, cinq solutions de financement s'offrent aux collectivités avec par ordre de compétitivité :

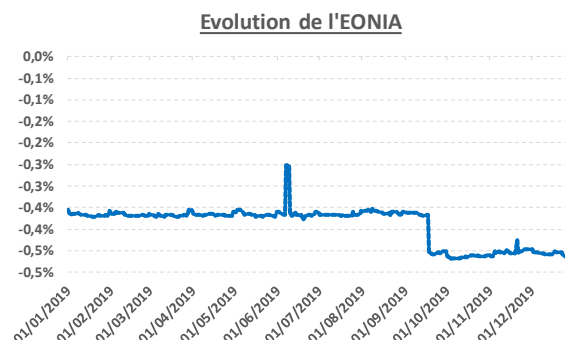


- 1 - les émissions obligataires,
- 2 - les prêts BEI,
- 3 - les emprunts des banques traditionnelles,
- 4 - les prêts consentis par l'AFL à ses membres (hors frais et garanties d'adhésion) et enfin la
- 5 - CDC.

De son côté, la BCE a adopté en septembre 2019 des mesures fortes de relance économique, avec notamment :

- 1 – La baisse du taux de dépôt de -0,40% à -0,50%
- 2 – La reprise des achats d'actifs sur un rythme de 20 Mds €/mois, sans horizon de temps (« aussi longtemps que nécessaire »), contrairement à la pratique suivie jusqu'ici par l'Institution.

Ses dispositions ont eu pour conséquences de baisser le taux interbancaire journalier (EONIA) directement corrélié au prix capté par la Région sur ses émissions de NEU CP.



II. La gestion de la dette et de la trésorerie en 2019

II.1. La mobilisation de l'emprunt 2019

La réalisation du programme d'emprunt de 2019 s'est inscrite dans une stratégie globale qui vise les objectifs suivants :

- Maintien de l'équilibre relatif de l'encours entre taux fixes et taux variables (part comprise entre 33% et 66%) ;
- Sécurisation des financements à venir ;
- Optimisation des frais financiers.

L'autorisation d'emprunt pour 2019 était de 160,342 millions d'euros. Compte tenu des besoins effectifs, 145 M€ millions d'euros d'emprunts nouveaux ont été consolidés sur l'exercice. Ces consolidations ont été réparties entre emprunts obligataires et Banque Européenne d'Investissement (BEI).

A partir du mois de mars et jusqu'en décembre 2019, la Région a réalisé huit émissions obligataires pour un montant total de 100 M€ sur une maturité moyenne de 10 ans in fine.

Elle a obtenu un taux fixe moyen de 0,52 %, soit une marge moyenne sur OAT (Obligation Assimilable du Trésor) de 29 bps et une marge sur EUR 3M d'environ 24 bps tous frais inclus.

Dans le détail, ces émissions se décomposent comme suit :

- la première émission a été conclue avec la Société Générale pour 20 M€ sur une maturité de 15 ans in fine au taux fixe de 1,11 % (soit OAT + 25 bp)
- la deuxième émission a été conclue avec GFI pour 10 M€ sur une maturité de 5 ans in fine au taux fixe de 0,145 % (soit OAT + 30 bp)
- la troisième émission a été conclue avec le Crédit Agricole CIB pour 10 M€ sur une maturité de 8 ans in fine au taux fixe de 0,385 % (soit OAT + 24 bp)
- la quatrième émission a été conclue avec le Crédit Agricole CIB pour 10 M€ sur une maturité de 18 ans in fine au taux fixe de 0,620 % (soit OAT + 24 bp)
- la cinquième émission a été conclue avec NATIXIS pour 20 M€ sur une maturité de 8 ans in fine au taux fixe de 0,058 % (soit OAT + 37 bp)
- la sixième émission a été conclue avec NATIXIS pour 10 M€ sur une maturité de 9 ans in fine au taux fixe de 0,00 % (soit OAT + 33 bp)
- la septième émission a été conclue avec NATIXIS pour 10 M€ sur une maturité de 5 ans in fine au taux fixe de 0,00 % (soit OAT + 39 bp)
- la huitième émission a été conclue avec GFI pour 10 M€ sur une maturité de 12 ans in fine au taux fixe de 0,394 % (soit OAT + 28 bp)

En outre, la Région a consolidé 45 M€ de la convention BEI dédiée au financement de matériel roulant. Cette consolidation a été réalisée à taux variable sur Euribor 3 mois + marge de 0,287% pour 15 ans.

II.2. Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

La Région a contractualisé l'ensemble de ses prêts obligataires à taux fixe, l'emprunt BEI ayant été conclus à taux variable. Ces nouvelles consolidations ont donc conduit à une légère augmentation du compartiment à taux fixe de l'encours de 2 points en le faisant passer à 58% contre 56% un an auparavant.

Par ailleurs, la Région a remboursé totalement un emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 21 666 666,69 € indexé sur Euribor 3 mois + 0,484% et partiellement un autre emprunt auprès de cette même banque à hauteur de 23 333 333,31 € indexé sur Euribor 3 mois + 0,426%. Ces deux opérations ont été refinancées par le solde de 45 M€ de la convention BEI dédiée au financement du matériel roulant indexé sur Euribor 3 mois + 0,298%.

II.3. L'optimisation de la gestion de la trésorerie

II.3.1. Le contexte

La réglementation budgétaire et comptable impose aux collectivités des dépôts non rémunérés et rend impossible les déficits de trésorerie. Aussi, afin d'optimiser les coûts liés à la gestion de la trésorerie, la Région Bretagne suit très précisément ses flux de dépenses et de recettes. Jusqu'en 2012, le profil de trésorerie était majoritairement excédentaire, ce qui signifie que la gestion consistait davantage à réduire ces excédents par des remboursements temporaires permettant des économies d'intérêts et occasionnellement à tirer les lignes à court terme pour faire face à un déficit ponctuel de trésorerie.

Depuis 2013, le profil de trésorerie est déficitaire, l'enjeu prioritaire est donc d'optimiser la mobilisation de la ressource et, lorsque les conditions de marché le permettent, de réaliser des économies d'intérêts par le remboursement temporaire de certains encours. Pour autant, le contexte de taux négatifs depuis le second semestre 2015 ne permet plus de réaliser des économies d'intérêts, certains remboursements étant même générateurs d'intérêts.

Dans ce cadre, la trésorerie zéro ne constitue plus l'objectif prioritaire et la Région a dû adapter ses outils de gestion à ces nouveaux enjeux.

II.3.2. Les moyens : La mise en place d'un programme de Titres Négociables à Court Terme (TN-CT) et le renouvellement des lignes de trésorerie

En juillet 2019, la Région a actualisé son programme de TN-CT (ou NEU CP) portant le plafond d'émission de 240 M€ à 350 M€. Ce montant représente le montant maximum de billets pouvant être tirés simultanément.

Les NEU CP constituent des financements de court terme, généralement compris entre 2 semaines et 3 mois, négociés directement sur les marchés auprès d'investisseurs.

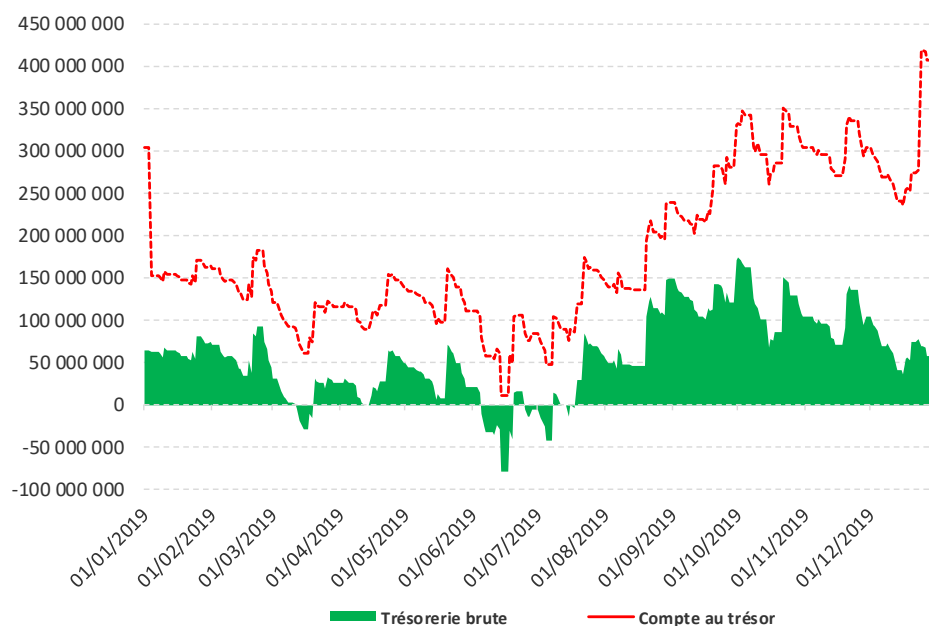
Leurs modalités de gestion présentent cependant plus de contraintes que celles des lignes de trésorerie classiques. D'une part, un délai de 2 jours est généralement nécessaire pour leur mise en place. D'autre part, ils ne peuvent être remboursés avant leur terme, déterminé au moment de leur contractualisation. Pour finir, leur mise en œuvre est conditionnée par la présence de lignes de disponibilités ou « back-up » permettant d'assurer la solvabilité de l'émetteur à chaque échéance.

La couverture du programme de NEU CP de la Région est assurée :

- Pour 150 M€, par l'enveloppe CDC revolving disponible sous trois jours
- Pour 200 M€, par la souscription de lignes de trésorerie en J ou J-2 :
 - La première ligne a été souscrite le 26 juin 2019 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 45 M€. Elle est indexée sur l'Euribor 3 mois assortie d'une marge de 0,59%, le coupon étant non flooré.
 - Une deuxième ligne a été souscrite le 3 juillet 2019 avec la Banque Postale pour un montant de 65 M€. Elle est indexée sur l'EONIA flooré à 0% assortie d'une marge de 0,20%
 - Une troisième ligne a été souscrite le 4 décembre 2019 avec la Société Générale pour un montant de 90 M€. Elle est indexée sur l'Euribor 1 mois flooré à 0% assortie d'une marge de 0,20%

La Région a profité de conditions exceptionnellement favorables sur les Titres Négociables à Court Terme (TN-CT). Ainsi en 2019, elle a émis exclusivement à taux négatif ce qui s'est traduit par la perception de produits financiers à hauteur de 1,103 M€.

La Région a effectué 43 émissions pour un montant cumulé de 1 960 M€, avec un montant moyen émis de 45,6 M€ sur une durée moyenne de 52 jours à un taux moyen pondéré de - 0,387 %.

Niveau de trésorerie naturelle et du solde au trésor**Evolution de la trésorerie 2019**

La trésorerie brute ou naturelle de la Région, c'est à dire sans gestion active, s'élève à 57,957 M€ en moyenne sur l'année.

L'encaisse au Trésor atteint en moyenne 181,903 M€.

Compte tenu des conditions très avantageuses obtenues sur les TN-CT, la Région a décidé d'émettre continuellement au maximum de son autorisation.

III. Le niveau et la structure de la dette au 31 décembre 2019

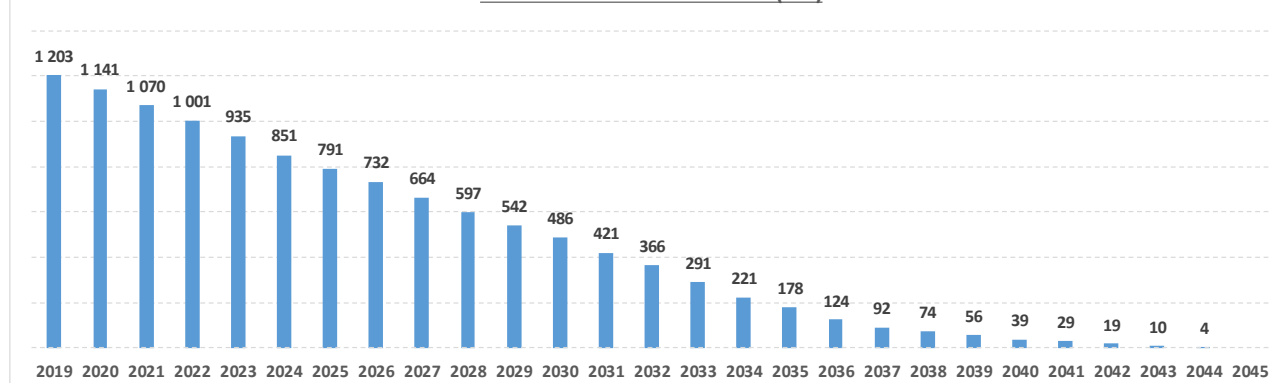
III.1. L'encours de dette

Conformément à la stratégie financière arrêtée par la Région, l'encours de la dette a poursuivi sa croissance et s'élevait au 31 décembre 2019 à 1 203 millions d'euros. Pour rappel, l'encours ramené à la population était de 335 € en 2018 et positionnait la Région au 6ème rang des régions les moins endettées par habitant.

La durée de vie moyenne s'élève à 9,7 années en 2019 contre 10,5 années en 2018.

La capacité dynamique de désendettement passe de 4,1 années en 2018 à 3,8 années en 2019.

Au 31 décembre 2019, le profil d'extinction de la dette actuelle, exprimé en M€ est le suivant :

Profil d'extinction de la dette (M€)

III.2. La structure de la dette régionale

III.2.1. La répartition de la dette entre taux fixes et taux variables

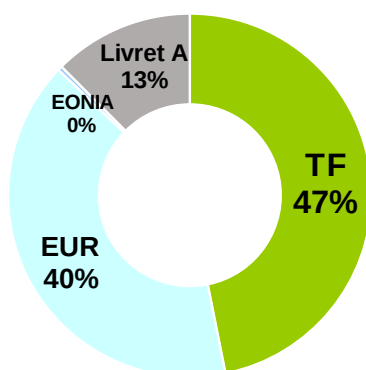
Au 31 décembre 2019 et avant prise en compte des opérations de couverture, l'encours de la dette se composait à 53% de dette à taux variables et de 47% de dette à taux fixes.

Après prise en compte des opérations de réaménagement :

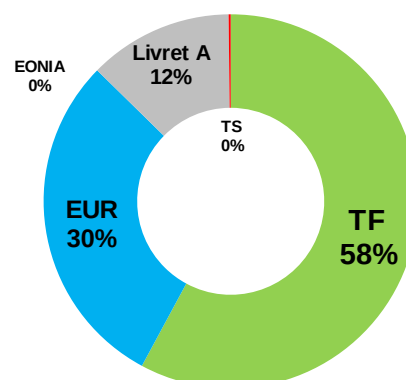
- la part à taux variable s'élève à 41,95% ;
- le compartiment taux fixe atteint 57,87 % ;
- 0,18% de l'encours est constitué de contrats dits « structurés » avec un produit d'échange de taux avec multiplicateur.

Ainsi, entre 2018 et 2019 le compartiment taux fixe de la dette régionale est passé de 56% à 58%.

Répartition avant couvertures au 31/12/2019

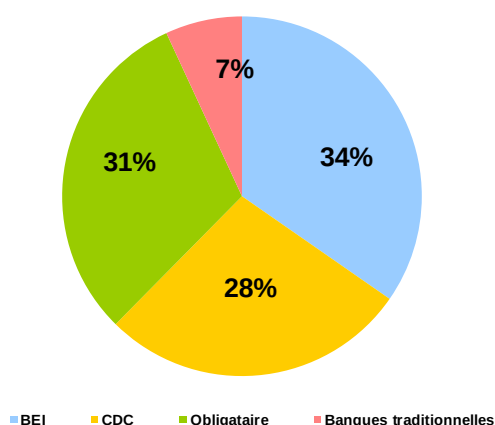


Une répartition après couvertures au 31/12/2019 équilibrée

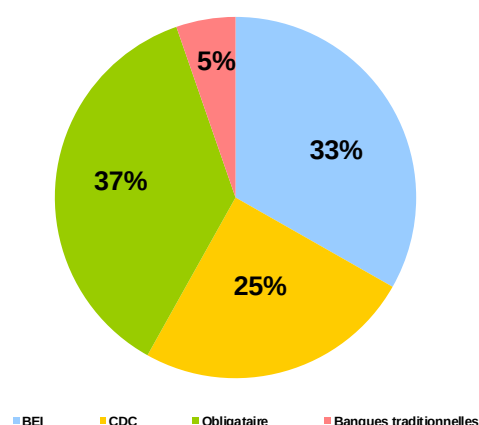


III.2.2. La répartition de la dette entre les divers prêteurs

Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2018

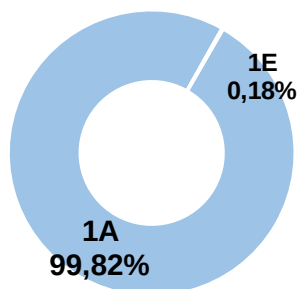


Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2019



Au 31 décembre 2019, le compartiment obligataire devient le mode de financement dominant avec 37% de l'encours, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) se stabilise autour d'un tiers de l'encours (33%) suivie par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) qui arrive en troisième position avec un quart (25%). Les banques traditionnelles continuent de baisser et représentent seulement 5 % du stock de dette. Parmi ces établissements, ARKEA avec 2,5% est la banque traditionnelle la plus présente. Les spécificités de la BEI et de la CDC ont permis à la Région d'obtenir des conditions privilégiées avec des durées longues (entre 20 et 30 ans) et des facultés revolving (remboursements temporaires).

III.2.3. Suivi de la dette dite « structurée »

Répartition de l'encours avec couverture non risquée selon la Charte de Bonne Conduite (CBC Gissler)

Les produits dits « structurés » sont définis comme des emprunts ou couvertures de taux indexant une partie de l'encours de la dette sur des indices complexes (écarts de taux par exemple, ou utilisant des formules mathématiques intégrant des multiplicateurs) et sans dispositif d'assurance limitant le taux payé (« cap »).

Ces produits permettent d'obtenir des taux d'intérêt plus bas en l'échange d'une prise de risque plus élevée qu'un emprunt classique.

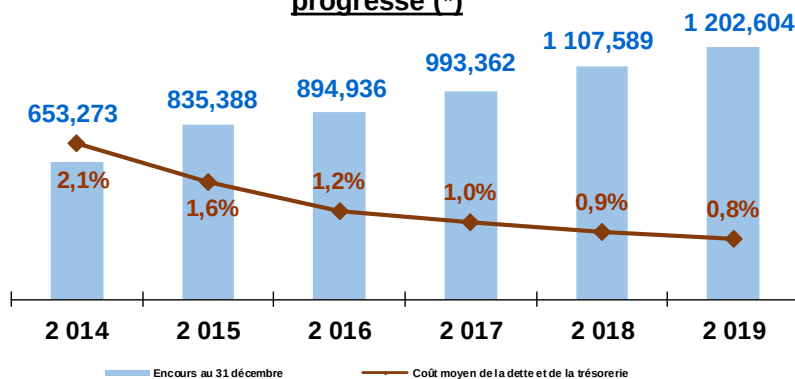
D'une manière générale, sont décrits ici les produits de l'encours ne relevant pas de la catégorie 1A au sens de la charte Gissler, bien que certains outils de couverture à barrière relevant de la catégorie 1B ne soient pas considérés pour autant comme des produits à risques.

Au 31 décembre 2019, la part de l'encours relevant de la catégorie 1A est de 99,82% ; 0,18% étant classés en 1E. Un seul contrat est concerné.

Ce contrat porte sur un échange de taux de 8,3 M€ sur 15 ans conclu en 2008 avec RBS. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 2,152 M€. Les échéances sont indexées sur un taux fixe de 4,55% avec paiement d'un taux dégradé en cas de taux à 10 ans supérieurs à 6,5%.

Ce produit ne suscite pas d'inquiétude particulière, les conditions de marché actuelles et anticipées étant très éloignées du seuil de retournement du produit en phase dégradée à 6,5 %.

III.3. L'évolution de la charge de la dette

Un coût moyen très faible et un encours qui progresse (*)

(*) Coût moyen : (frais financiers - produits) / CRD au 1er janvier

Au global, le coût moyen réel de la dette s'élève à 0,8% au 31 décembre 2019 contre 0,9 % un an plus tôt.

Ce coût intègre les intérêts payés, les commissions diverses acquittées ainsi que la gestion des opérations de swaps de l'année (intérêts payés – intérêts reçus) et les frais liés à la gestion de la trésorerie (frais et produits).

Ce niveau est particulièrement faible et contribue à la maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité.

S'agissant du taux moyen de l'encours à taux fixe, intégrant les instruments de couverture, au 31 décembre 2019, il s'élève à 1,29 %, contre 1,46% un an auparavant. Cette baisse s'explique par la captation de nouveaux taux fixes très bas et par l'extinction de taux fixes assez élevés.

DANNEVELL

ARC'HANT

2019

FIN-CONTE

SU LES ELIJES

2019



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh